

# La Propriété industrielle

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
Fr.s. 140.—  
Fascicule mensuel:  
Fr.s. 14.—

101<sup>e</sup> année - N° 3  
Mars 1985

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

### NOTIFICATIONS

#### Convention OMPI

- I. Adhésions: Nicaragua, Bangladesh . . . . . 93  
II. Rectificatif: Nouvelle-Zélande . . . . . 93

### ACTIVITÉS DU BUREAU INTERNATIONAL

- L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1984. L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle . . . . . 94

### RÉUNIONS DE L'OMPI

- OMPI/Gouvernement du Viet Nam/PNUD. Séminaire de Hanoï sur les marques . . . . . 129  
Union pour la Classification internationale des brevets (Union de l'IPC). Comité d'experts . . . . . 130

### ÉTUDES GÉNÉRALES

- Le Règlement d'exécution de la Loi sur les brevets de la République populaire de Chine (Huang Kunyi) . . . . . 132  
La Loi sur les brevets et les échanges économiques et techniques de la République populaire de Chine avec l'étranger (Ren Jianxin) . . . . . 135  
Les brevets et l'exploitation des techniques transférées dans les pays en développement (d'Afrique, notamment) (D.M. Mills) . . . . . 143

- CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . . 151

## LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

### Note de l'éditeur

#### CHINE

- Règlement d'exécution de la Loi sur les brevets de la République populaire de Chine approuvé par le Conseil des affaires d'Etat et promulgué par l'Office des brevets de la République populaire de Chine le 19 janvier 1985; Proclamation N° 3 de l'Office des brevets de la République populaire de Chine (du 19 janvier 1985) . . . . . Texte 2-002  
Proclamation (N° 4) de l'Office des brevets de la République populaire de Chine (du 19 janvier 1985) . . . . . Texte 2-003

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

- Loi de 1984 sur la protection des microplaquettes semi-conductrices (Titre III de la Loi 98-620 du 8 novembre 1984) . . . . . Texte 1-001

© OMPI 1985

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430



## Notifications

### Convention OMPI

#### I. Adhésions

##### NICARAGUA

Le Gouvernement du Nicaragua a déposé le 5 février 1985 son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), signée à Stockholm le 14 juillet 1967.

Ladite Convention entrera en vigueur à l'égard du Nicaragua le 5 mai 1985.

Notification OMPI N° 132, du 6 février 1985.

##### BANGLADESH

Le Gouvernement du Bangladesh a déposé le 11 février 1985 son instrument d'adhésion à la Convention OMPI.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de la Conférence de l'OMPI, le Bangladesh sera rangé dans la classe C.

Ladite Convention entrera en vigueur à l'égard du Bangladesh le 11 mai 1985.

Notification OMPI N° 133, du 12 février 1985.

#### II. Rectificatif

##### NOUVELLE-ZÉLANDE

La date du 14 juin 1984, indiquée dans la notification OMPI N° 127 du 20 mars 1984 comme date d'entrée en vigueur à l'égard de la Nouvelle-Zélande de la Convention OMPI, doit être remplacée par la date du 20 juin 1984, qui est celle de l'entrée en vigueur de l'Acte de Stockholm (1967) (à l'exception des articles 1 à 12) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle à l'égard de la Nouvelle-Zélande.

Notification OMPI N° 127, du 22 février 1985.

---

## Activités du Bureau international

### L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1984\*

#### L'OMPI et les activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle

#### I. Activités de propriété intellectuelle: promotion de la reconnaissance universelle et du respect de la propriété intellectuelle; relations avec les Etats et les organisations internationales

##### Objectifs

L'objectif général est de promouvoir la prise de conscience des avantages de la propriété intellectuelle — propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur — pour le progrès culturel et économique de tout pays. L'objectif est aussi d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par l'OMPI, ce qui leur donnerait tout naturellement accès à ces avantages.

L'objectif est aussi de faire en sorte que par des relations suivies entre l'OMPI, d'une part, et les gouvernements et d'autres organisations internationales, d'autre part, l'on sache bien ce qui se fait et ce qui est prévu de part et d'autre, afin d'inspirer à tous des activités de plus en plus utiles, d'unir les efforts lorsque c'est possible et d'éviter tout double emploi inutile.

\* Cet article constitue la première partie d'un rapport sur les principales activités de l'OMPI en général et dans le domaine de la propriété industrielle. Les activités menées dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins font l'objet d'un rapport correspondant dans la revue *Le Droit d'auteur*.

La première partie traite des activités de l'OMPI en tant que telle et des activités de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle. La seconde partie traitera des autres activités menées dans ce domaine.

En général, le rapport suit l'ordre dans lequel les activités sont présentées dans le programme pour la période biennale 1984-1985, approuvé en 1983 par les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Il emprunte à ce programme la définition des objectifs des activités décrites.

##### Activités

Au cours de 1984, le Bureau international a continué d'encourager les Etats à devenir parties à la Convention instituant l'OMPI et aux autres traités administrés par l'OMPI. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des conversations ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment de missions organisées dans le cadre de la coopération pour le développement, lors de réunions avec des missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'acceptation de tel ou tel traité par tel ou tel pays ont été établies et envoyées aux autorités compétentes des pays intéressés.

**Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.** Les pays ci-après ont déposé leurs instruments d'adhésion à la Convention OMPI en 1984: la Nouvelle-Zélande, en mars, Chypre en juillet et le Venezuela en août, ce qui porte le nombre des membres de l'OMPI à 109, à savoir: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne (République fédérale), Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe. Dix-sept de ces Etats membres de l'OMPI ne sont membres ni de l'Union de Paris ni de l'Union de Berne

(Arabie saoudite, Chine, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Gambie, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mongolie, Panama, Pérou, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Somalie, Yémen).

En outre, 15 Etats, qui ne sont pas encore membres de l'OMPI, sont parties à un ou plusieurs des traités administrés par l'OMPI : Equateur, Ethiopie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Islande, Liban, Madagascar, Nicaragua, Nigéria, Paraguay, République dominicaine, Saint-Marin, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago.

Le nombre total des Etats qui sont membres de l'OMPI, d'une ou de plusieurs des Unions administrées par l'OMPI, ou à la fois de l'OMPI et d'une ou de plusieurs de ces Unions s'élève donc à 124.

*Traités assurant la protection  
matérielle de la propriété intellectuelle*

**Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.** Des instruments d'adhésion à la Convention de Paris ont été déposés par le Soudan en janvier et par la Barbade et la Chine en décembre. Lorsque l'adhésion de la Chine entrera en vigueur, en mars 1985, les Etats membres de l'Union de Paris seront au nombre de 96. La Nouvelle-Zélande et l'Islande, déjà membres de l'Union de Paris, ont déposé leurs instruments d'adhésion à l'Acte de Stockholm (1967) de la Convention de Paris en mars et septembre, respectivement, sous réserve de l'exclusion des articles 1 à 12.

**Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.** En février, l'Inde a déposé une déclaration étendant les effets de sa ratification de l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne — intervenue en 1975 — aux articles 1 à 21 et à l'annexe de cet Acte, sous réserve de déclarations concernant les articles 14bis et 15.4a) de la Convention et les articles II et III de l'annexe. En septembre, l'Islande, déjà membre de l'Union de Berne, a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de Paris (1971), sous réserve de l'exclusion des articles 1 à 21.

En juin, l'Inde et le Mexique ont déposé des notifications renouvelant les déclarations concernant les articles II et III de l'annexe de l'Acte de Paris (1971).

**Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.** Les Philippines ont adhéré à la Convention de Rome en juin, ce qui porte à 27 le nombre des Etats membres.

**Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes.** En octobre, la Tchécoslovaquie a adhéré à la Convention phonogrammes, ce qui porte le nombre des Etats membres de celle-ci à 38.

**Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite.** En décembre, les Etats-Unis d'Amérique ont adhéré à la Convention satellites, ce qui porte le nombre des Etats membres de celle-ci à neuf.

**Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique.** Des instruments de ratification ou d'adhésion concernant le Traité de Nairobi ont été déposés par Sri Lanka en janvier, par la Jamaïque en février, par la Syrie et l'Uruguay en mars, par la Bulgarie en avril, par l'Algérie, le Brésil et le Sénégal en juillet et par El Salvador et Cuba en septembre, ce qui porte à 23 le nombre des Etats parties à ce Traité.

*Traités assurant une simplification  
de la protection internationale  
des inventions, des marques  
et des dessins et modèles industriels*

**Traité de coopération en matière de brevets (PCT).** Des instruments de ratification ou d'adhésion concernant le PCT ont été déposés par le Soudan en janvier, par la Bulgarie en février, par la République de Corée en mai (avec une déclaration précisant que ce pays ne sera pas lié par le chapitre II du PCT), par le Mali en juillet et par la Barbade et l'Italie en décembre. Lorsque l'adhésion de l'Italie entrera en vigueur, en mars 1985, les Etats contractants du PCT seront au nombre de 39.

**Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.** L'Autriche a déposé son instrument de ratification du Traité de Budapest en janvier. Après l'entrée en vigueur de son adhésion, en avril, 15 Etats étaient parties au Traité de Budapest.

Des communications ont été reçues du Japon et de l'Office européen des brevets (OEB) en mars au sujet de la modification des taxes perçues respectivement par le Fermentation Research Institute et le Centraalbureau voor Schimmelcultures en tant qu'autorités de dépôt internationales. Ces communications ont été publiées dans le numéro de mars de *La Propriété industrielle*. En juin et juillet, des communications ont été reçues de la France et du

Royaume-Uni au sujet de l'acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale par des institutions de ces Etats membres. A la fin de l'année, le nombre des autorités de dépôt internationales s'élevait à 13, réparties entre six Etats membres.

**Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.** Le Soudan a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid en janvier, ce qui porte à 26 le nombre des Etats membres de l'Union de Madrid.

**Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.** La Hongrie et le Sénégal ont déposé des instruments d'adhésion à l'Arrangement de La Haye, respectivement en mars et mai. L'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye est entré en vigueur en août, date à laquelle le nombre des Etats membres de l'Union de La Haye s'élevait à 19. Le Protocole de Genève (1975) a cessé de produire ses effets le 1<sup>er</sup> août.

**Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.** La Belgique a ratifié l'Acte de Genève (1977) de l'Arrangement de Nice en août et la Barbade y a adhéré en décembre.

*Traité dans le domaine  
de la double imposition*

**Convention multilatérale de Madrid tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur.** Le texte italien de la Convention multilatérale de Madrid a été publié par l'OMPI et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en février.

*Acceptation de modifications  
de traités*

En 1979, la Conférence de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Paris, du PCT, de Madrid, de La Haye, de Lisbonne, de l'IPC, de Nice, de Locarno et de Berne et, en 1980, les Assemblées des Unions du TRT et de Budapest ont décidé de remplacer le système de programmes et de budgets triennaux et annuels qui était alors en vigueur par un système de programmes et de budgets biennaux. Ces décisions ont été mises en œuvre en modifiant les 12 traités correspondants. Le nombre requis d'acceptations ayant été reçues à la fin de l'année pour tous ces traités, ces modifications sont entrées en vigueur pour l'OMPI et les 11 Unions précitées.

*Préparation de la célébration  
du centenaire de la  
Convention de Berne*

En janvier et mai, le Directeur de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle s'est rendu à l'OMPI pour s'entretenir avec le Directeur général des dispositions à prendre en vue de la célébration du centenaire de la signature de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, intervenue dans la capitale suisse le 9 septembre 1886. Ces entretiens ont eu lieu compte tenu du programme approuvé de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI pour 1984 et 1985, qui comporte la rubrique suivante: «DMS.02.2) *Préparation de la célébration du centième anniversaire de la Convention de Berne.* En 1986, la Convention de Berne aura 100 ans. Pour marquer cet événement, des cérémonies seront organisées à Berne (si le Gouvernement suisse le souhaite) et au siège de l'OMPI. L'Assemblée de l'Union de Berne (de même, éventuellement, que la Conférence de l'OMPI) pourrait souhaiter, à cette occasion, réaffirmer — sous forme de déclaration solennelle — les principes fondamentaux du droit d'auteur et l'importance qu'il revêt aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international. Afin de préparer le texte de cette déclaration, le Bureau international convoquera un groupe de consultants en 1984 et un comité d'experts gouvernementaux en 1985.»

A la suite de ces entretiens, le Directeur général a reçu du Conseil fédéral suisse une invitation pour une célébration du centenaire de la Convention de Berne dans l'après-midi du 11 septembre 1986, à Berne. Des dispositions pourraient être prises, notamment pour assurer l'interprétation simultanée, afin que l'Assemblée de l'Union de Berne tienne à Berne, le même après-midi, une session en vue de l'adoption d'une déclaration solennelle réaffirmant les principes fondamentaux du droit d'auteur. Dans la soirée, les autorités suisses organiseraient un banquet à l'intention des participants, parmi lesquels figureraient non seulement les délégués et observateurs aux sessions des organes directeurs de l'OMPI mais aussi les membres de l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI) prenant part à un congrès de cette Association qui doit avoir lieu à Berne la même semaine. L'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle prêterait son concours à l'OMPI pour organiser le transport des participants entre Genève et Berne. Les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ont accepté, lors de leurs sessions de septembre 1984, cette invitation.

**II. Activités de propriété  
industrielle et d'information  
en matière de brevets présentant  
un intérêt particulier pour les  
pays en développement**

**Objectif**

L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser leur système de propriété industrielle selon les sept modalités suivantes:

- i) formation de spécialistes,
- ii) création ou amélioration de la législation nationale,
- iii) création ou amélioration d'institutions gouvernementales,
- iv) stimulation de l'activité inventive nationale,
- v) stimulation de l'acquisition de techniques étrangères brevetées,
- vi) création d'un corps de professionnels,
- vii) exploitation de l'information technique contenue dans les documents de brevet.

**Activités**

*Accroissement de la connaissance  
générale du droit de la  
propriété industrielle ainsi que  
de ses applications pratiques  
(formation)*

Du 1er janvier au 31 décembre 1984, l'OMPI a reçu 486 demandes de *stage en propriété industrielle* émanant de 98 pays en développement, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), du Centre régional africain de technologie (CRAT), de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), de la Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS), du Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe (CCG) et de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO). Des demandes ont également été reçues de la Bulgarie, de la Grèce et de la Tchécoslovaquie. Cent soixante de ces demandes, émanant des 66 pays en développement indiqués ci-après, du CCG, du CRAT, de la CEPGL, de l'ESARIPO, de la FCARS et de l'OAPI, ont été acceptées et ont débouché sur un stage de formation: Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-

Bissau, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Koweït, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe. Deux demandes ont aussi été acceptées de la Bulgarie et de la Grèce.

La formation organisée en 1984 a revêtu les formes suivantes (dans l'ordre chronologique):

a) pour neuf stagiaires, un cours de formation pratique (en français) (cours d'initiation et stage pratique sur la documentation en matière de recherche) à l'OEB à *La Haye* en mai; les participants venaient d'Argentine, du Bénin, du Congo, du Gabon, du Maroc, du Paraguay et du Venezuela; le cours a été suivi d'une visite d'une journée à l'OMPI;

b) pour neuf stagiaires, un cours de formation pratique sur la documentation et l'information en matière de brevets (en anglais) à l'OEB à *La Haye* en juin et juillet; les participants venaient d'Argentine, d'Inde, de Malaisie, du Pakistan et des Philippines; ce cours a été suivi d'une visite d'une journée à l'OMPI;

c) pour 19 stagiaires, un cours de formation sur l'information en matière de brevets (en anglais), organisé à *Moscou* en juin et juillet par l'OMPI et le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes; les participants venaient du Bénin, de Chine, du Costa Rica, d'Ethiopie, de Jordanie, du Maroc, du Mexique, de Mongolie, de Sri Lanka, de Thaïlande, de Turquie, du Venezuela, du Viet Nam, de Yougoslavie, du Zaïre, de Zambie ainsi que de Bulgarie et de Grèce; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes et de l'Office autrichien des brevets, un ancien fonctionnaire du Conseil indien de la recherche scientifique et industrielle (service des brevets) et des fonctionnaires de l'OMPI;

d) pour trois fonctionnaires du Maroc, de la République de Corée et de Sierra Leone, des voyages d'étude en avril, mai, juin et juillet, comprenant des visites et des entretiens dans des institutions de deux à quatre des pays et organisation indiqués ci-après et à l'OMPI: Allemagne (République fédérale d'), Brésil, France, Royaume-Uni, Suisse et OEB;

e) pour huit stagiaires, un Séminaire sur la propriété industrielle pour les pays lusophones d'Afrique (en portugais), organisé à *Lisbonne* en septembre par l'OMPI et les autorités portugaises; les participants venaient d'Angola, de Guinée-Bissau,

du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Institut national de la propriété industrielle du Portugal et de l'OMPI;

f) pour 85 stagiaires, un Séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle (en français, en anglais et en espagnol), à l'OMPI, à Genève, en septembre; ce Séminaire a suivi ou précédé directement les cours mentionnés au point e) ci-dessus et aux points g) à l) ci-après; les participants venaient d'Angola, d'Arabie saoudite, d'Argentine, du Bangladesh, du Bénin, de Bolivie, du Burkina Faso, du Burundi, du Chili, de Chine, de Colombie, du Congo, du Costa Rica, de Côte d'Ivoire, de Cuba, d'Égypte, d'Équateur, de Gambie, du Ghana, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Haïti, du Honduras, d'Indonésie, d'Iraq, de Jordanie, du Koweït, du Malawi, du Maroc, de Maurice, du Mexique, du Mozambique, du Népal, d'Ouganda, du Pakistan, du Paraguay, du Pérou, des Philippines, de République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, de Sao Tomé-et-Principe, du Soudan, du Tchad, de Thaïlande, de Trinité-et-Tobago, de Tunisie, d'Uruguay, du Venezuela, du Zaïre, de Zambie, du Zimbabwe, du CCG, de la CEPGL, de l'ESARIPO, de la FCARS et de l'OAPI; le Séminaire a été ouvert par le Directeur général et les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI;

g) pour huit stagiaires, un Cours spécialisé de formation sur les marques (en français), organisé à La Haye en septembre par l'OMPI et le Bureau Benelux des marques; les participants venaient d'Argentine, du Burundi, de Cuba, de Haïti, du Maroc, du Mexique, du Zaïre et de l'OAPI; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Bureau Benelux des marques et de l'Office néerlandais des brevets, des représentants d'entreprises privées et un fonctionnaire de l'OMPI; le Cours a été suivi, pour deux des participants, d'un stage pratique individuel à l'Institut national français de la propriété industrielle (INPI), à Paris;

h) pour 28 stagiaires, un Séminaire sur le thème «Une information technique au service du développement industriel: la documentation de brevet» (en français et en anglais, avec des services supplémentaires pour les stagiaires hispanophones), organisé à La Haye en septembre par l'OMPI et l'OEB; les participants venaient d'Arabie saoudite, de Bolivie, du Burkina Faso, du Burundi, du Chili, de Chine, du Congo, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, de Guinée, d'Indonésie, d'Iraq, du Koweït, du Maroc, d'Ouganda, du Paraguay, des Philippines, du Rwanda, du Tchad, de Thaïlande, de Trinité-et-Tobago, d'Uruguay, du Zaïre, de Zambie, du CRAT et de la FCARS; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB, des représentants d'entreprises privées et d'États membres de l'OEB ainsi

que des fonctionnaires de l'OMPI; le Séminaire a été suivi, pour deux des participants, d'un stage pratique individuel au Bureau Benelux des marques et à l'INPI (France), à Paris;

i) pour 24 stagiaires, un Cours d'introduction générale à la propriété industrielle (en français et en anglais), organisé à Strasbourg en septembre et octobre par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) avec la coopération de l'INPI (France) et le concours de l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, et de l'OEB; les participants venaient d'Angola, du Bénin, du Burundi, de Chine, de Colombie, de Côte d'Ivoire, de Gambie, du Ghana, de Guinée, d'Indonésie, de Jordanie, de Maurice, du Népal, du Pakistan, de République-Unie de Tanzanie, du Soudan, de Thaïlande, de Tunisie, du Viet Nam, du Zaïre, du CCG et de la CEPGL; les exposés ont été présentés par le Directeur général du CEIPI et des professeurs, des juristes et des conseils en brevets du CEIPI même ou en rapport avec lui, un fonctionnaire du Gouvernement tunisien, des représentants d'entreprises privées et des fonctionnaires de l'INPI (France), de l'Institut Max Planck, de l'OEB et de l'OMPI; le cours a été suivi, pour la plupart des intéressés, d'un stage pratique en propriété industrielle dans les pays et l'organisation dont les noms suivent: Bulgarie, Égypte, France, Hongrie, Inde, Royaume-Uni, Suisse, Tchécoslovaquie et OAPI;

j) pour neuf stagiaires, un Cours de formation en propriété industrielle (en espagnol), organisé en commun par l'OMPI et le Registre espagnol de la propriété industrielle à Madrid en septembre et octobre; les participants venaient du Costa Rica, de Cuba, d'Équateur, du Honduras, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et du Venezuela; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires du Registre espagnol et de l'OMPI;

k) pour six stagiaires, un Cours de formation sur l'information en matière de brevets (en anglais), organisé à Stockholm en septembre et octobre par l'OMPI et l'Office suédois des brevets en coopération avec l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA); les participants venaient du Ghana, du Malawi, d'Ouganda, du Soudan, du Zimbabwe et de l'ESARIPO; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'Office suédois;

l) pour huit stagiaires venus du Bangladesh, du Congo, d'Égypte, du Malawi, du Pakistan, du Pérou et de la Zambie, un stage pratique individuel à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Danemark, Finlande, France;

m) pour 10 stagiaires, un Séminaire pour les agents et conseils en propriété industrielle (en anglais), organisé par l'OMPI et la Carl-Duisberg

Gesellschaft (CDG) (République fédérale d'Allemagne) à *Nairobi* en octobre; outre un certain nombre de stagiaires du Kenya, les participants venaient du Ghana, du Malawi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et du Zimbabwe; les exposés ont été présentés par un juriste de la République fédérale d'Allemagne, un agent de brevets du Royaume-Uni et des fonctionnaires de la CDG et de l'OMPI;

n) pour un stagiaire de la Côte d'Ivoire, un cours au *CEIPI*, à *Strasbourg*, en octobre et novembre;

o) pour deux stagiaires des Philippines et de la République de Corée, un cours de formation pratique sur l'examen quant au fond (en anglais) à l'*OEB*, à *Munich*, en octobre et novembre; le cours a été suivi d'une visite d'un jour à l'OMPI;

p) pour 18 stagiaires, un Séminaire d'introduction générale à la propriété industrielle pour les pays en développement (en anglais, espagnol et portugais), organisé à *Rio de Janeiro* en novembre par l'OMPI et l'Institut national brésilien de la propriété industrielle (INPI); les participants venaient d'Angola, d'Argentine, du Bénin, du Cameroun, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de République-Unie de Tanzanie, d'Uruguay, de Venezuela, du Zaïre, de Zambie et du Zimbabwe; les exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'INPI (Brésil), de l'Office autrichien des brevets et de l'OMPI, ainsi que par des conférenciers invités venant de différents organismes brésiliens publics et privés.

Dans la plupart des cas, une visite au siège de l'OMPI était prévue dans le cadre de la formation assurée.

Si l'on prend en considération à la fois le programme de formation dans le domaine de la propriété industrielle et celui qui a trait au domaine du droit d'auteur et des droits voisins, 609 demandes au total, émanant de 106 pays en développement, de la CEA (ONU), du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (UNETPSA), de l'UNRWA, du CCG, du CRAT, de la CEPGL, de l'ESARIPO, de la FCARS et de l'OAPI ont été reçues au cours de l'année contre 550 demandes en 1983, émanant de 92 pays, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'UNRWA, de l'OAPI, du CRAT, de l'Organisation arabe pour le développement industriel (OADI), de la FCARS et du Congrès panafricain d'Azanie (PAC). Au total, 216 demandes émanant de 76 pays en développement, de l'UNETPSA, de l'UNRWA, du CCG, du CRAT, de la CEPGL, de l'ESARIPO, de la FCARS et de l'OAPI ont été acceptées; deux demandes émanant de la Bulgarie et de la Grèce ont

aussi été acceptées; l'année précédente, 210 demandes émanant de 75 pays en développement, du HCR, de l'UNRWA, de l'OAPI, de la FCARS et du PAC avaient été acceptées et avaient abouti à la participation à un stage de formation. En 1984, ont été acceptées 45 demandes (soit 21% du total des demandes acceptées) provenant de 21 pays classés parmi les moins avancés des pays en développement; 68 des demandes acceptées émanaient de femmes (soit 31% du total des demandes acceptées). Sept pays en développement (Brésil, Egypte, Inde, Kenya, Mexique, Philippines, Uruguay) et l'OAPI ont contribué à promouvoir la coopération entre pays en développement en accueillant 66 stagiaires.

Quinze pays et trois organisations intergouvernementales ont pris en charge, en tout ou en partie, les frais de voyage et de séjour ou d'autres frais occasionnés par les cours de formation des stagiaires dans le domaine de la propriété industrielle: Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Bulgarie, Danemark, Egypte, Espagne, France, Inde, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Bureau Benelux des marques, OEB, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le reste des frais a été pris en charge par le budget de l'OMPI.

*Renforcement de l'infrastructure  
législative et aménagement  
d'institutions dans les pays  
en développement, dans le domaine  
de la propriété industrielle*

L'OMPI a continué de coopérer, sur demande, avec des gouvernements ou des groupes de gouvernements de pays en développement pour l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires ou pour la modernisation de ceux qui existent dans le domaine de la propriété industrielle ainsi que pour la création ou la modernisation d'institutions de propriété industrielle.

En plus du financement assuré par le budget ordinaire de l'OMPI, cette coopération, de même que d'autres formes de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle, a bénéficié d'un financement par le PNUD et dans le cadre d'accords instituant des fonds fiduciaires et d'autres accords similaires conclus entre l'OMPI et les Gouvernements ou les agences d'aide au développement de l'Allemagne (République fédérale d'), des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Japon et de la Suède, ainsi que le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) (Canada). Des contributions sous forme

d'une prise en charge des frais de mission d'experts et de conférenciers ont aussi été reçues de l'Australie, de l'Espagne et de l'OEB.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la coopération dans le domaine de la législation et des institutions a été poursuivie avec les pays et les institutions régionales (y compris leurs services de documentation et d'information en matière de brevets) énumérés ci-après\*\* :

### Afrique

*Angola.* A la suite d'une mission de l'OMPI effectuée à Luanda en novembre 1983, un rapport contenant des recommandations en vue de la préparation d'un projet d'assistance pour tous les aspects de la propriété intellectuelle a été élaboré par l'OMPI et adressé aux autorités angolaises compétentes en mars 1984.

Deux fonctionnaires angolais ont participé à un Séminaire sur la propriété industrielle organisé par le Gouvernement portugais et l'OMPI à Lisbonne en septembre (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

*Bénin.* A la suite d'une mission de l'OMPI effectuée à Cotonou en octobre 1983, un rapport contenant des recommandations en vue de la préparation d'un projet de renforcement de la structure nationale de liaison avec l'OAPI a été élaboré par l'OMPI et adressé aux autorités compétentes du Bénin en février 1984.

*Botswana.* En décembre, un consultant de l'OMPI venant du Kenya s'est rendu à Gaborone, grâce à des fonds mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne, pour examiner avec le Gouvernement les progrès faits par le Botswana pour adhérer à l'ESARIPO et devenir partie au Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO (voir plus loin sous «ESARIPO»).

*Burundi.* Un Vice-directeur général de l'OMPI a participé à une Table ronde sur l'aide extérieure organisée conjointement par le PNUD et la Banque mondiale à Bujumbura en février.

*Congo.* A la suite d'une mission de l'OMPI effectuée à Brazzaville en décembre 1983, un rapport contenant des recommandations en vue d'une coopération pour le renforcement de la structure natio-

nale de liaison avec l'OAPI a été élaboré par l'OMPI et adressé aux autorités compétentes du Congo en mai 1984.

*Egypte.* En février, l'OMPI a été représentée à une cérémonie de célébration du trentième anniversaire de l'Office des brevets et a remis des médailles et des diplômes.

En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au Caire pour examiner avec les autorités nationales et le PNUD un descriptif de projet établi par l'OMPI et visant à la modernisation de l'Office des brevets, et pour donner des conseils sur la création d'une association d'inventeurs et d'innovateurs. Le descriptif en question, qui prévoit un projet de coopération pour le développement de deux ans financé par le PNUD, a été officiellement approuvé par les autorités nationales et le PNUD en décembre.

*Ethiopie.* A la demande des pouvoirs publics, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Addis-Abeba en mars et ont eu des entretiens approfondis avec les autorités nationales responsables de la propriété industrielle. Un rapport contenant des recommandations pour le renforcement du système de la propriété industrielle a été élaboré par l'OMPI et adressé aux autorités du pays en juin. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba pour s'entretenir avec les autorités nationales de leurs réactions aux recommandations contenues dans ce rapport.

En septembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a effectué une mission, dans le cadre du projet ESAPADIC financé par le PNUD (voir plus loin sous «ESARIPO»), afin de s'entretenir avec les autorités éthiopiennes des besoins des utilisateurs de l'ESAPADIC.

*Ghana.* Le Directeur général de l'enregistrement s'est rendu à l'OMPI en juin et a participé à des entretiens portant sur la coopération en vue du renforcement du système de la propriété industrielle et la mise en œuvre du Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO (voir plus loin sous «ESARIPO»). Les frais de cette visite ont été en partie pris en charge par l'OMPI.

En décembre, un consultant de l'OMPI venu de Suède s'est rendu à Accra, grâce à des fonds mis à disposition par la SIDA, pour conseiller les pouvoirs publics sur les améliorations qui pourraient être apportées au système de la propriété industrielle.

*Guinée.* En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Conakry pour conseiller les pouvoirs publics sur l'adoption d'une législation en matière

\*\* Selon l'ordre alphabétique anglais.

de propriété industrielle, la création d'une administration de la propriété industrielle et l'adhésion à l'OAPI.

*Guinée-Bissau.* Deux fonctionnaires de la Guinée-Bissau ont participé à un Séminaire sur la propriété industrielle organisé par le Gouvernement portugais et l'OMPI à Lisbonne en septembre (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

*Kenya.* Grâce à des fonds mis à disposition par la SIDA, un consultant de l'OMPI venu de Suède s'est rendu en mai à Nairobi pour suivre l'état d'avancement de la formulation de la demande d'assistance sous forme de services d'experts étudiante en décembre 1983.

L'OMPI et la CDG de la République fédérale d'Allemagne ont organisé, avec la coopération du Gouvernement du Kenya, un *Séminaire pour les agents et conseils en propriété industrielle* qui s'est tenu à Nairobi en octobre (voir plus loin sous «Développement, dans les pays en développement, de la profession de conseil et d'agent en propriété industrielle»).

*Lesotho.* En avril, un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne a présenté des exposés sur la propriété intellectuelle à des étudiants de la Faculté de droit de l'Université nationale du Lesotho et a donné des conseils sur l'élaboration d'un programme d'enseignement du droit de la propriété intellectuelle; la mission de ce consultant a été financée par la République fédérale d'Allemagne.

En juin, l'OMPI a élaboré et envoyé, à la demande des services juridiques du Gouvernement du Lesotho, des commentaires sur un projet de nouvelle législation sur les brevets et les marques et des projets de textes sur les dessins et modèles industriels et le droit d'auteur, établis sur la base des lois types de l'OMPI.

Suite à une mission effectuée en janvier, à Maseru, par un fonctionnaire de l'OMPI, des Journées d'étude du droit de la propriété intellectuelle, organisées en commun par l'OMPI et le Gouvernement du Lesotho par l'intermédiaire de l'Université nationale du Lesotho, ont eu lieu à Maseru en août (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

En août également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec les autorités nationales, à Maseru, des préparatifs (y compris la rédaction des

règlements d'application, etc.) de l'entrée en vigueur de la législation récemment adoptée en matière de brevets et de marques. En septembre, le Directeur général de l'enregistrement s'est rendu à l'OMPI pour examiner les problèmes liés à la rédaction des textes législatifs susmentionnés et d'un projet de loi sur le droit d'auteur. Ses frais de déplacement ont été pris en charge par l'OMPI.

En décembre, grâce à des fonds mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne, un consultant de l'OMPI venu du Kenya s'est rendu à Maseru pour s'entretenir avec les pouvoirs publics des progrès accomplis par le Lesotho pour adhérer à l'ESARIPO et devenir partie au Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO (voir plus loin sous «ESARIPO»).

*Madagascar.* En janvier, un fonctionnaire national de Madagascar s'est rendu à l'OMPI pour poursuivre les entretiens portant sur un projet de loi sur les brevets; cette mission a été financée par des fonds mis à disposition par le Gouvernement français.

*Malawi.* En octobre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a effectué une mission à Blantyre, dans le cadre du projet ESAPADIC financé par le PNUD (voir plus loin sous «ESARIPO»), afin de s'entretenir avec les autorités nationales des besoins des utilisateurs de l'ESAPADIC.

*Mali.* A la suite d'une mission commune OOMPI-OAPI à Bamako en mai 1983, le Mali a déposé ses instruments d'adhésion à l'Accord de Libreville (OAPI) révisé à Bangui et au PCT en juillet 1984.

*Maurice.* A la suite d'une mission de l'OMPI effectuée à Port Louis en octobre 1983, un rapport contenant des recommandations en vue de la réorganisation de l'office de la propriété industrielle a été élaboré par l'OMPI et adressé aux autorités nationales en mars 1984.

*Maroc.* En avril, le Directeur de l'Office marocain de la propriété industrielle s'est rendu à l'OMPI et a participé à des entretiens portant sur le renforcement du système marocain de la propriété industrielle. En juin, une mission de l'OMPI composée de deux fonctionnaires et de deux consultants de l'Organisation venus de France et de l'OEB s'est rendue à Rabat et à Casablanca pour étudier avec les autorités marocaines le renforcement du système de la propriété industrielle. Le rapport de cette mission ainsi qu'un descriptif préalable de projet ont été envoyés en août aux autorités marocaines et au PNUD qui ont approuvé le descriptif en novembre. Le projet fait aussi l'objet de contri-

butions supplémentaires de la France et de l'OEB qui ont été convenues en octobre et décembre.

*Mozambique.* Trois fonctionnaires du Mozambique ont participé à un Séminaire sur la propriété industrielle organisé par le Gouvernement portugais et l'OMPI à Lisbonne en septembre (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

*Sao Tomé-et-Principe.* Un fonctionnaire de Sao Tomé-et-Principe a participé à un Séminaire sur la propriété industrielle organisé par le Gouvernement portugais et l'OMPI à Lisbonne en septembre (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

*Sénégal.* A la suite d'une mission de l'OMPI effectuée à Dakar en octobre 1983, un rapport contenant des recommandations sur le renforcement de la structure nationale de liaison avec l'OAPI ainsi que des commentaires sur un projet de décret concernant l'examen des contrats de licence a été élaboré par l'OMPI et adressé aux autorités nationales en février 1984.

Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en octobre à Dakar au titre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD pour étudier avec les autorités nationales un projet de plan biennal pour le renforcement du système de la propriété industrielle qui a été envoyé à Dakar en septembre à la demande du Gouvernement.

En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Dakar pour participer à des discussions sur l'assistance demandée par le Gouvernement en vue de l'organisation d'une exposition des inventions et innovations locales, prévue pour 1985.

*Soudan.* En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Khartoum pour conseiller les autorités nationales sur les procédures de traitement des demandes dans le cadre du PCT et pour animer un séminaire national à l'intention des utilisateurs potentiels du PCT.

L'OMPI a assuré une formation à trois hauts fonctionnaires qui se sont rendus à son siège en septembre afin de se familiariser avec la Convention de Paris et les procédures de l'Arrangement de Madrid et du PCT.

*Swaziland.* En septembre et décembre, des consultants de l'OMPI venus de l'Office suédois des brevets et du Kenya se sont rendus en mission à Mbabane, avec le concours financier de la SIDA et

de la République fédérale d'Allemagne respectivement, afin d'examiner la situation dans le domaine de la propriété industrielle et d'étudier les possibilités d'adhésion du Swaziland à l'ESARIPO et au Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO (voir plus loin sous «ESARIPO»).

*République-Unie de Tanzanie.* Suite à la mission d'un fonctionnaire de l'OMPI qui s'est rendu à Dar-es-Salaam en septembre au titre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD, en même temps qu'un consultant de l'OMPI venu de l'Office suédois des brevets dont la mission était financée par la SIDA, pour des entretiens portant sur la coopération en matière de législation et de mise en place d'institutions dans le domaine de la propriété industrielle, un rapport contenant des recommandations a été envoyé au Gouvernement en novembre.

*Zambie.* En décembre, un Vice-directeur général de l'OMPI s'est rendu à Lusaka pour s'entretenir avec les autorités nationales de la situation du pays dans le domaine de la propriété industrielle et des progrès accomplis en vue de l'adhésion de la Zambie au Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO (voir plus loin sous «ESARIPO»).

*Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).* En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la 22e session ordinaire du Conseil de l'OAPI à Cotonou (Bénin).

En juillet, un Vice-directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus en mission à Yaoundé pour des entretiens portant sur la coopération entre l'OMPI et l'OAPI. Il a été convenu qu'un plan à moyen terme de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle serait élaboré par l'OMPI et soumis pour examen à l'OAPI. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Yaoundé pour réunir les informations de base nécessaires à l'établissement de ce plan, lequel a fait aussi l'objet d'entretiens en novembre lors d'une visite à l'OMPI du Directeur général par intérim et d'un autre fonctionnaire de l'OAPI. Cette visite a permis aussi d'examiner un projet d'accord de coopération entre le CRAT, l'ESARIPO, l'OAPI et l'OMPI.

*Centre régional africain de technologie (CRAT).* En août, le Directeur exécutif du CRAT s'est rendu à l'OMPI pour des entretiens intersecrétariats portant sur la poursuite de la coopération entre l'OMPI et le Centre. Pour donner suite à ces entretiens, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dakar en octobre au titre des activités du

conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD pour prendre part à des discussions avec le secrétariat du CRAT sur les éléments d'un plan de coopération à moyen terme entre l'OMPI et le CRAT. Des propositions à cet égard ont été envoyées au CRAT en novembre ainsi qu'un projet d'accord de coopération entre le CRAT, l'ESARIPO, l'OAPI et l'OMPI.

L'OMPI a été représentée à la deuxième réunion conjointe sur la coopération internationale pour le développement technologique africain, organisée par le CRAT et le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Rome en novembre.

*Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL).* En mai et juin, l'OMPI a organisé, en coopération avec la CEPGL, un *Séminaire de propriété industrielle à Gisenyi* pour les trois pays des Grands Lacs, à savoir le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu de France ont présenté des exposés et pris part aux débats. Le Séminaire a adopté un rapport assorti de recommandations sur le renforcement de la coopération entre les deux organisations et les possibilités d'harmoniser la législation sur la propriété industrielle des Etats membres de la CEPGL.

En octobre, le Secrétaire exécutif de la CEPGL s'est rendu à l'OMPI pour des entretiens intersecrétariats concernant la poursuite de la coopération entre l'OMPI et la CEPGL.

*Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO).* En association avec la CEA (ONU), l'OMPI a continué d'assurer l'exécution du projet financé par le PNUD concernant la création du Centre de documentation et d'information en matière de brevets de l'ESARIPO (ESAPADIC). Un expert de l'OMPI venu de l'OEB a travaillé à Harare comme conseiller technique tout au long de la période considérée dans le présent rapport.

L'OMPI a été représentée à la réunion d'examen tripartite (PNUD/ESARIPO/OMPI) concernant le projet ESAPADIC, à Harare en février. Les activités poursuivies au titre du projet en 1983 ont été passées en revue et un plan d'action a été arrêté pour 1984. Cette réunion a aussi permis d'approuver l'état d'avancement du projet.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Harare et a prêté son concours au Secrétariat de l'ESARIPO pour la rédaction d'un descriptif de projet à l'appui de la demande d'assistance financière et technique adressée par l'ESARIPO à la Commission des Communautés européennes (CCE). Ce document, rédigé en étroite coordina-

tion avec le délégué de la CCE à Harare, met l'accent sur trois éléments fondamentaux, à savoir le bâtiment du siège, la formation et la fourniture de publications scientifiques et techniques.

Grâce aux crédits mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne, un consultant de l'OMPI venu de l'Office allemand des brevets a effectué en mai une mission à Harare pour aider l'ESARIPO à déterminer ses besoins en matériel informatique, principalement pour le fonctionnement de l'ESAPADIC.

En mai également, et grâce aux crédits mis à disposition par la SIDA, un consultant de l'OMPI venu de l'Office suédois des brevets a effectué une mission à Harare pour aider le conseiller technique du projet ESAPADIC à assurer une formation en cours d'emploi aux stagiaires dans le cadre du projet, et à évaluer l'avancement du projet.

En septembre et octobre, deux consultants de l'OMPI, venus l'un de l'OEB dans le cadre du projet financé par le PNUD et l'autre de l'Office suédois des brevets grâce au financement assuré par la SIDA, se sont rendus en mission à Harare pour faire le point sur la mise en œuvre du projet ESAPADIC, pour poursuivre l'étude des besoins des utilisateurs de l'ESAPADIC et pour contribuer à l'élaboration des procédures concernant l'entrée en vigueur du Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO. Ce Protocole, qui est entré en vigueur le 25 avril 1984, institue un système en vertu duquel l'Office de l'ESARIPO procédera, au nom des Etats contractants désignés dans les demandes, à la délivrance de brevets et à l'enregistrement de dessins et modèles industriels qui auront effet dans lesdits Etats.

En avril, l'Office de l'ESARIPO a mis au point, avec l'aide de l'OMPI, le texte final des Instructions administratives relatives au Protocole de Harare. En juillet, l'OMPI a envoyé le texte complet des Instructions administratives relatives au Protocole de Harare à l'Office et aux Etats membres de l'ESARIPO, aux offices de propriété industrielle des pays industrialisés et aux organisations internationales de praticiens en matière de propriété industrielle.

Dans le cadre de la préparation d'un manuel sur les procédures à suivre en vertu du Protocole de Harare, l'OMPI a organisé en avril et juin des réunions avec des consultants de l'OEB et de l'Office suédois des brevets. Le projet de manuel a été achevé et envoyé à l'ESARIPO en novembre.

L'OMPI a été représentée à la huitième session du Conseil de l'ESARIPO qui s'est tenue à Harare en décembre 1984. Dix des 11 Etats membres (Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Zambie et Zimbabwe) y étaient représen-

tés et cinq Etats membres potentiels étaient représentés par des observateurs (Botswana, Ethiopie, Lesotho, Seychelles et Swaziland). Le Directeur de l'Office de l'ESARIPO et le conseiller technique du projet ESAPADIC ont soumis des rapports au Conseil qui a approuvé le programme et budget de l'Organisation pour 1985. Le Conseil a en particulier pris note avec satisfaction, à propos du Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels, dont les Etats contractants sont au nombre de six (Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, Soudan et Zimbabwe), des progrès accomplis en matière de ratification ou d'adhésion, et de mise en œuvre, et il a invité instamment tous les pays qui n'ont pas encore adhéré au Protocole de prendre les mesures nécessaires dans ce sens le plus tôt possible. Il a élu le Directeur général de l'enregistrement du Ghana et le Directeur de l'enregistrement des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels du Zimbabwe Vice-présidents du Conseil pour une période de deux ans (le Président du Conseil étant le Directeur général de l'enregistrement du Kenya) et a reconduit dans ses fonctions le Directeur de l'Office de l'ESARIPO pour une période de quatre ans à partir du 1er juin 1985. Il a aussi pris note, avec satisfaction, des progrès accomplis dans l'organisation d'une coopération étroite entre le CRAT, l'OAPI et l'ESARIPO grâce à un accord quadripartite liant ces organisations et l'OMPI, accord dont l'OMPI a transmis un projet à l'ESARIPO en novembre 1984. Enfin, le Conseil a exprimé sa reconnaissance à l'OMPI, au PNUD, aux Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède ainsi qu'à l'OEB pour l'assistance accordée à l'ESARIPO, en particulier dans le cadre du projet ESAPADIC.

Pendant la session de décembre 1984 du Conseil de l'ESARIPO, l'OMPI a organisé à Harare un Séminaire dans le cadre du projet ESAPADIC, qui a bénéficié aussi d'une assistance financière de la République fédérale d'Allemagne et de contributions, sous forme de services d'experts ou d'une prise en charge des dépenses d'experts, de la Suède et de l'OEB. Tous les délégués présents à la session du Conseil ont participé au Séminaire dont l'objet était, dans le contexte de l'entrée en vigueur en avril 1984 du Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels, de fournir des explications et d'examiner les procédures à suivre pour la mise en œuvre de ce Protocole.

#### *Asie et Pacifique*

*Bangladesh.* En mars, l'OMPI a organisé à Dacca un Séminaire sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économi-

que (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

*Chine.* En août, l'OMPI a organisé à Beijing, sur l'invitation de la Cour suprême du peuple de la République populaire de Chine, un Cours sur les aspects judiciaires de la propriété industrielle. Dix autres cours ou séminaires avaient déjà été organisés par l'OMPI en Chine, mais celui-ci était le premier à traiter des aspects judiciaires de la propriété industrielle et le premier aussi à avoir lieu depuis l'adoption de la Loi chinoise sur les brevets, le 12 mars 1984.

Plus de 200 personnes venant des chambres économiques des tribunaux supérieurs du peuple de 29 provinces, régions autonomes et municipalités directement rattachées au Gouvernement central et des administrations centrales intéressées ont participé à ce Cours.

L'OMPI a aussi organisé en août, à Beijing, un Séminaire sur les marques, auquel ont participé cinq pays de la région (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

En novembre et décembre, l'OMPI a organisé un voyage d'étude pour un Vice-président de la Cour suprême de la République populaire de Chine en Allemagne (République fédérale d'), aux Etats-Unis d'Amérique, en France et au Royaume-Uni, ainsi qu'à l'OMPI.

En décembre, trois fonctionnaires du Ministère des relations économiques et du commerce extérieurs se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont eu des entretiens sur la question du transfert des techniques et des licences.

*République populaire démocratique de Corée.* L'OMPI a continué d'assurer l'exécution du projet financé par le PNUD visant à renforcer le système de la propriété industrielle et à créer un centre de documentation et d'information en matière de brevets au sein du Comité d'Etat des sciences et des techniques. En mars et avril, des experts se sont rendus en mission à Pyongyang dans le cadre du projet; il s'agissait d'un fonctionnaire de l'OMPI (envoyé pour deux semaines) et d'un consultant de l'OMPI venu de République démocratique allemande (pour six semaines). Trois groupes, composés chacun de trois fonctionnaires de République populaire démocratique de Corée, ont bénéficié d'une formation d'une durée d'un mois pour chaque groupe, au sein des offices de propriété industrielle de la Tchécoslovaquie (un groupe, en août et septembre) et de la République démocratique alle-

mande (deux groupes, à partir de septembre). En octobre et novembre, une nouvelle mission d'experts (de trois semaines) a été entreprise dans le cadre du projet par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'OMPI venu d'Union soviétique.

*Fidji.* En août, l'OMPI a envoyé aux autorités nationales des projets de textes législatifs sur la propriété industrielle qu'elle a établis.

*Indonésie.* En mai, puis en octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à *Djakarta* pour continuer à étudier avec des fonctionnaires nationaux l'état d'avancement de la mise au point de la nouvelle loi sur les brevets ainsi que l'assistance à fournir par l'OMPI pour sa mise en application. En mai également, l'OMPI a organisé à *Djakarta* un *Séminaire sur les licences de brevet dans l'industrie* (voir plus loin sous «Amélioration des conditions d'acquisition, par les pays en développement, de techniques étrangères protégées par des droits de propriété industrielle (licences)»). Ces activités ont été poursuivies au titre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

*Malaisie.* En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour étudier avec des fonctionnaires nationaux les mesures préparatoires à prendre avant l'entrée en application de la Loi sur les brevets, adoptée en août 1983. En mai 1984, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour de nouveaux entretiens avec des fonctionnaires nationaux sur les mesures à prendre à propos de la mise en application de la Loi sur les brevets. Des conversations ont aussi été engagées au sujet de l'organisation, dans le courant de l'année, de journées d'étude sur la rédaction des demandes de brevet et les questions connexes. Ces activités ont été poursuivies au titre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

Deux fonctionnaires juristes de Malaisie se sont rendus à l'OMPI en juillet pour étudier et réviser avec des fonctionnaires de l'OMPI le projet de règlement d'application de la Loi sur les brevets de la Malaisie. En août, deux hauts fonctionnaires nationaux, appartenant l'un au Ministère du commerce et de l'industrie et l'autre au Ministère des sciences, des techniques et de l'environnement, ont effectué à l'Office australien des brevets un stage pratique de trois semaines sur l'administration des brevets. Après ce stage, ces deux fonctionnaires se sont rendus pour une visite d'étude d'une semaine à l'Office des brevets et à l'Institut de développement des inventions des Philippines. Le financement de ce stage pratique et de cette visite d'étude a été assuré dans le cadre du projet régional du PNUD.

Au sujet des mesures préparatoires à prendre avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les brevets de 1983, un consultant de l'OMPI venu de l'Office suédois des brevets a effectué en Malaisie, entre septembre et décembre, grâce à des fonds mis à disposition par la SIDA, deux missions de deux mois et demi au total pour rédiger un manuel administratif à l'usage interne de l'Office des brevets, élaborer un guide du déposant, conseiller de manière générale le Directeur de l'enregistrement des brevets, assurer une formation au personnel de l'Office des brevets en ce qui concerne les procédures relatives à l'examen de forme et animer des séminaires d'une journée organisés pour expliquer la Loi sur les brevets aux utilisateurs et au grand public.

Au cours de la même période, deux consultants de l'OMPI venus de l'OEB, aux frais de cette Organisation, ont effectué deux missions d'une durée de six semaines chacune pour donner des conseils généraux au Chef du Centre d'information et de documentation en matière de brevets (PIDC) créé au sein de l'Institut des normes et de la recherche industrielle de Malaisie, former le personnel du Centre dans les domaines de la classification des brevets et de la recherche, et établir un manuel à usage interne sur ces questions.

En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour de nouveaux entretiens concernant la mise en œuvre de la Loi sur les brevets, la création du PIDC et l'exécution par l'OMPI d'un projet financé par le PNUD visant à fournir des services de formation et de conseils au personnel de l'Office des brevets et du PIDC.

En octobre également, l'OMPI a organisé à *Kuala Lumpur* des *Journées d'étude sur la rédaction des brevets et les fonctions d'agent de brevets* (voir plus loin sous «Développement, dans les pays en développement, de la profession de conseil et d'agent en propriété industrielle»).

*Mongolie.* A la suite d'une mission effectuée en octobre 1983 dans le cadre du projet régional financé par le PNUD, un rapport comportant des recommandations sur l'assistance à fournir à l'administration chargée de la propriété industrielle, en vue notamment de l'organisation de journées d'étude nationales sur la propriété industrielle et l'information en matière de brevets, a été adressé par l'OMPI aux autorités nationales en mars 1984.

*Pakistan.* En avril, l'OMPI a organisé à *Islamabad* et à *Karachi* des *Séminaires sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économique* (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

*Papouasie-Nouvelle-Guinée.* En octobre, l'OMPI a organisé un *Séminaire sur l'utilisation de la propriété industrielle pour le commerce et l'industrie* et une *Réunion d'un Groupe d'experts gouvernementaux sur la législation en matière de propriété industrielle pour les pays du Pacifique Sud* à *Port Moresby* et *Madang* respectivement (voir plus loin sous «*Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement*» et «*Programme multinational pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la propriété industrielle*»).

En août, l'OMPI a envoyé aux autorités nationales des projets de textes législatifs sur la propriété industrielle qu'elle a établis.

*République de Corée.* En septembre, un fonctionnaire de l'Office coréen de l'administration des brevets a commencé à suivre, à l'OMPI, un stage de formation de trois semaines sur les questions relatives au PCT. Dans le cadre du projet financé par le PNUD, relatif à la deuxième phase de modernisation du système coréen de la propriété industrielle, deux fonctionnaires de l'Office de l'administration des brevets ont effectué à l'Office australien des brevets un stage d'un mois, en août et septembre, et de six semaines, d'octobre à décembre, respectivement; deux autres fonctionnaires ont suivi un stage de formation d'un mois et un fonctionnaire un stage de deux semaines à l'Office japonais des brevets. Quatre groupes d'étude ont en outre entrepris un voyage de deux semaines à un mois, l'un auprès des offices de propriété industrielle de République fédérale d'Allemagne et de France, un autre auprès des offices de propriété industrielle de République fédérale d'Allemagne et d'Autriche et auprès de l'OEB, un autre encore auprès de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et le dernier auprès de l'Office des brevets du Japon et de l'OEB. Deux experts, venus l'un de République fédérale d'Allemagne et l'autre du Japon, ont assuré une formation en cours d'emploi à Séoul, respectivement pendant trois et quatre semaines, en septembre, et un expert venu des Etats-Unis d'Amérique s'est rendu en mission à Séoul pour trois semaines en octobre pour donner des conseils sur l'informatisation des activités de l'Office de l'administration des brevets.

*Samoa.* En août 1984, des projets de textes législatifs sur la propriété industrielle, établis par l'OMPI, ont été envoyés aux autorités nationales.

*Singapour.* En mai 1984, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Singapour pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de diverses ques-

tions se rapportant à la propriété industrielle et de l'organisation, dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin), d'un *Séminaire sur l'utilisation des marques et des brevets dans le commerce et l'industrie*. Ce Séminaire s'est tenu à Singapour en octobre (voir plus loin sous «*Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement*»). En octobre également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Singapour pour y participer à de nouveaux entretiens sur la situation en matière de propriété intellectuelle.

*Sri Lanka.* En janvier, l'OMPI a organisé à Colombo un *Cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique* (voir plus loin sous «*Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement*»). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Colombo pour participer à des entretiens sur l'organisation d'un cours analogue en 1985.

*Thaïlande.* En mars et mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bangkok dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin) pour étudier plus avant l'assistance demandée par l'office de la propriété industrielle, notamment pour l'informatisation de ses procédures. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bangkok pour participer à des entretiens relatifs à l'organisation d'une réunion sur les marques pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en 1985.

*Tonga.* En août, des projets de textes législatifs sur la propriété industrielle, élaborés par l'OMPI, ont été adressés aux autorités nationales.

*Vanuatu.* En août, des projets de textes législatifs sur la propriété industrielle, élaborés par l'OMPI, ont été adressés aux autorités nationales.

*Viet Nam.* A la suite d'une mission effectuée en décembre 1983 dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin) par un fonctionnaire de l'OMPI et des consultants de l'Organisation venus d'Autriche et d'Union soviétique, afin de conseiller les autorités nationales sur les moyens de renforcer le système de la propriété industrielle, des recommandations de l'OMPI ont été adressées aux pouvoirs publics en mai 1984.

En décembre, le Directeur général de l'OMPI, accompagné d'un Vice-directeur général, s'est rendu en visite officielle à Hanoï où il a eu des entretiens avec le Ministre des affaires extérieures,

le Vice-président du Conseil des ministres, le Vice-président du Comité d'Etat pour la science et la technique et de hauts fonctionnaires de l'Office national des inventions au sujet de la poursuite de la coopération pour le développement entre le Gouvernement et l'OMPI.

En décembre également, l'OMPI a organisé à Hanoi un Séminaire sur les marques pour des participants du Viet Nam et du Laos (voir plus loin sous «Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement»).

*Programme multinational pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la propriété industrielle.* L'OMPI a continué d'assurer l'exécution du projet régional quinquennal (1982-1986) de mise en valeur des ressources humaines par la création et le renforcement des systèmes de propriété industrielle, financé par le PNUD.

Une Réunion régionale d'évaluation et de planification, organisée par l'OMPI en coopération avec le Ministère du commerce de la Thaïlande et avec le concours financier du PNUD, s'est tenue à Pattaya en juin. Tous les pays en développement d'Asie et du Pacifique avaient été invités à cette réunion et 19 d'entre eux y ont participé: Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Laos, Malaisie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Vanuatu et Viet Nam. Les offices de propriété industrielle des pays industrialisés dont les noms suivent, qui participent aux activités de coopération pour le développement de la région, ainsi que l'OEB ont également participé à cette réunion: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Suède, Union soviétique.

La Réunion a procédé à une évaluation des activités de coopération de l'OMPI dans la région au cours de la période de deux ans et demi qui s'est écoulée depuis le début de 1982. Bon nombre de ces activités ont été financées par le PNUD dans le cadre d'un projet régional d'une durée de cinq ans dont l'OMPI est l'agent d'exécution. Plusieurs pays industrialisés ont aussi prêté leur concours. Chaque pays en développement a rendu compte de l'état du système de propriété industrielle sur son territoire et a indiqué ses projets et ses souhaits pour l'avenir. Ces pays ont notamment souhaité que l'on emploie davantage d'experts des pays en développement de la région proprement dite, que la formation de leurs ressortissants soit renforcée et n'ait pas lieu exclusivement sur leurs territoires mais aussi dans des pays industrialisés et en dehors de la région, que davantage de ressources soient consacrées à la promotion de l'activité inventive et innovatrice et que des sémi-

naires soient organisés sur la négociation de contrats de licences en matière de propriété industrielle. Sur tous ces points, la Réunion a rempli une fonction de planification et ses conclusions seront prises en compte pour préparer la mise en œuvre de la deuxième partie du projet quinquennal.

En octobre, une Réunion d'un Groupe d'experts gouvernementaux sur la législation en matière de propriété industrielle pour les pays du Pacifique Sud a été organisée à Madang, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, par l'OMPI et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec l'assistance du PNUD. Cette Réunion, qui faisait suite à la Réunion de haut niveau de fonctionnaires nationaux de pays du Pacifique Sud pour l'étude de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle, tenue en juin 1983 à Fidji, a été ouverte par le Secrétaire au développement industriel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; 13 fonctionnaires nationaux de Fidji, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Tonga et de Vanuatu y ont participé. L'OMPI était représentée par deux consultants venus d'Australie et de l'OEB, et par deux fonctionnaires de son siège.

La Réunion a examiné et analysé chaque disposition d'un projet de loi de propriété industrielle pour les pays du Pacifique Sud couvrant les marques, les dessins et modèles industriels, les modèles d'utilité et les brevets, ainsi qu'un document proposant des méthodes pour administrer ces lois; les deux documents avaient été établis par l'OMPI à la demande de la Réunion de haut niveau susmentionnée et envoyés aux pays intéressés en août. La Réunion a adopté un rapport selon lequel, notamment, le projet de loi de propriété industrielle, tel qu'établi par l'OMPI, peut constituer un cadre utile pour la législation des pays du Pacifique Sud et a demandé à l'OMPI d'établir un projet révisé de loi de propriété industrielle, assorti d'un règlement d'exécution et de formulaires, qui tienne compte des vues exprimées et des suggestions faites au cours des débats. Le projet de loi révisé devait être aussi accompagné d'un commentaire. La Réunion a convenu également que ce projet révisé serait soumis aux gouvernements des pays du Pacifique Sud pour examen et observations, et a demandé à l'OMPI de convoquer en 1985 une deuxième Réunion de haut niveau de fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud qui serait chargée d'examiner le projet de loi révisé et d'en mettre au point la version définitive ainsi que de décider des mesures ultérieures en matière de coopération multinationale dans le domaine de la propriété industrielle.

Un Colloque de juges (*Judges*) de l'Asie et du Pacifique sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI et l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique occidental (LAWASIA), avec l'assistance du PNUD, s'est tenu à Sydney (Australie) en octo-

bre 1984. Le Colloque a été ouvert par M. Harry Gibbs, Président de la Cour suprême d'Australie. Le Directeur général de l'OMPI s'est aussi adressé aux participants qui comprenaient des magistrats venus d'Allemagne (République fédérale d'), d'Australie, du Bangladesh, de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, de Fidji, d'Inde, de Malaisie, de Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam, ainsi que des juristes d'Australie, des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants de la LAWASIA. Parmi les participants figuraient aussi des magistrats du Bangladesh, de Fidji, d'Inde, du Pakistan et des Philippines.

Les débats se sont fondés sur un certain nombre d'exposés traitant de sujets spécifiques au droit de la propriété intellectuelle et à la pratique en ce domaine, rédigés et présentés par des participants venus d'Allemagne (République fédérale d'), d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique et de Nouvelle-Zélande, et également sur des communications relatives à des questions de droit de la propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs présentées par les participants du Bangladesh, de Chine, de Fidji, d'Inde, de Malaisie, du Pakistan, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam. Le Colloque avait un objectif multiple: permettre un échange d'informations sur les questions de propriété intellectuelle dont sont saisis les tribunaux, démontrer l'importance que les tribunaux accordent à cette branche du droit et obtenir des conseils sur l'utilité et les modalités d'un apport éventuel de l'OMPI aux magistrats de la région qui ont encore à acquérir des connaissances ou une spécialisation en droit de la propriété intellectuelle. Dans une déclaration adoptée à la fin du Colloque, les magistrats ont recommandé que l'OMPI, avec l'assistance de la LAWASIA si nécessaire, organise des programmes de stages à l'étranger destinés à des enseignants de chaque pays ainsi que des programmes de stages, composés de conférences, de séminaires et de journées d'études au niveau régional et au niveau national, destinés à des juges, juristes et personnes concernées par le droit de la propriété intellectuelle, y compris des programmes et des cours de formation spécialisés sur la négociation des contrats de transfert de techniques impliquant des licences de propriété industrielle, et que les premiers présidents communiquent à l'OMPI les décisions rendues dans leurs pays respectifs dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle, ainsi que toute autre information relevant de l'évolution et de l'application de cette législation, et que l'OMPI diffuse ces informations.

Les cinquième, sixième et septième numéros d'un bulletin trimestriel intitulé *Industrial Property*

*in Asia and the Pacific* ont été publiés en avril, juin et septembre dans le cadre du projet régional du PNUD. Ils contenaient le texte des exposés présentés et des allocutions prononcées à l'occasion du Séminaire sur les marques et les brevets dans les pays de l'ANASE, organisé à Kuala Lumpur en septembre 1983, et du Séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets pour le développement technique, organisé à Hanoï en décembre 1983, des notes sur les nouvelles Lois sur les brevets de la Chine et de la Malaisie, un article sur l'expérience des Philippines, une étude des activités menées au titre du projet régional au cours des premier et deuxième trimestres de 1984, les comptes rendus du Cours de formation sur la propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique, organisé à Sri Lanka en janvier, du Séminaire sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économique qui a eu lieu au Bangladesh en mars, des Séminaires sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économique organisés à Islamabad et à Karachi en avril, un rapport sur la Réunion régionale d'évaluation et de planification qui a été tenue en juin à Pattaya (Thaïlande) et les exposés nationaux présentés à cette Réunion.

#### *Amérique latine et Caraïbes*

*Antigua-et-Barbuda.* En mars, des fonctionnaires de l'OMPI, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont effectué une mission tripartite à Saint Jean et procédé à des consultations avec les autorités nationales au sujet des propositions de coopération sous-régionale entre les pays anglophones des Caraïbes, élaborées dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Immédiatement après cette mission, les autorités nationales ont entériné le projet régional et demandé à l'OMPI des projets de loi sur la propriété industrielle ainsi que sur le droit d'auteur et les droits voisins. L'OMPI a envoyé en juin un projet de loi sur la propriété industrielle accompagné de recommandations concernant le processus d'adoption et la mise en place de l'infrastructure administrative minimale, compte tenu des possibilités de services communs au niveau sous-régional.

*Argentine.* En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Buenos Aires afin d'examiner avec les nouvelles autorités nationales la version finale d'un descriptif de projet, prévoyant la participation du secteur privé, pour la modernisation de l'office de la propriété indus-

trielle. En avril, le descriptif de projet révisé a été adressé aux autorités nationales et au PNUD.

En avril, les autorités nationales ont confirmé leur intérêt à l'égard d'une participation au programme de coopération entre l'OMPI et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) (voir plus loin sous «Association latino-américaine d'intégration (ALADI)»).

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour étudier avec les autorités nationales, les représentants du secteur privé et le PNUD les détails des activités envisagées au titre du projet pour le second semestre de l'année. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

Comme le prévoit le programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI (voir plus loin), deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Paraguay pour l'harmonisation des procédures administratives et les publications de propriété industrielle et l'autre de la République fédérale d'Allemagne pour les dossiers de recherche et les services d'information mécanisés, ont effectué une mission à Buenos Aires en juillet dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En août, les autorités nationales et le PNUD ont approuvé le descriptif du projet de modernisation de l'office de la propriété industrielle. Comme le prévoit le plan d'activité, un consultant de l'OMPI venu d'Argentine pour les questions touchant à l'aménagement, à la gestion et aux publications de l'office a entrepris, en août, une mission de deux mois à Buenos Aires. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En septembre, un consultant de l'OMPI venu des Etats-Unis d'Amérique pour la mécanisation des procédures de l'office s'est rendu à Buenos Aires pour une mission de deux semaines afin de collaborer à la mise en œuvre d'un programme de mécanisation des recherches en matière de marques et de la gestion administrative des demandes. Cette mission était financée par des fonds mis à disposition par les Etats-Unis d'Amérique.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour s'entretenir avec les autorités nationales du démarrage des activités prévues au titre du projet national et en particulier de la réorganisation des opérations relatives aux marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

En septembre et octobre, deux consultants de l'OMPI venus de l'OEB, l'un pour les dossiers de recherche et la documentation en matière de brevets, l'autre pour l'examen en matière de brevets, ont effectué une mission d'un mois pour dispenser

des conseils et une formation au personnel local dans le cadre du projet de modernisation. Cette mission a été financée à la fois par l'OEB et dans le cadre du projet national du PNUD.

En octobre, un consultant de l'OMPI pour la recherche et l'examen en matière de marques a effectué une mission de trois semaines afin d'assurer une formation au personnel local, d'élaborer un manuel sur l'examen des marques et de dispenser des conseils à l'office de la propriété industrielle sur des questions liées à la reclassification des marques. Cette mission a été financée dans le cadre du projet national du PNUD.

En novembre, un rapport détaillé comportant des recommandations sur la restructuration de l'office, les publications, le microfilmage des archives de brevets et de marques, la mécanisation des recherches en matière de marques et la gestion administrative des demandes, fondées sur les conclusions du consultant de l'OMPI pour les questions touchant à l'aménagement, à la gestion et aux publications de l'office, a été mis au point par l'OMPI et adressé aux autorités nationales. En novembre également, du matériel de microfilmage a été sélectionné et acheté dans le cadre du projet national.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour examiner avec les autorités nationales et le PNUD les décisions nouvelles à prendre concernant la modernisation des opérations de l'office, l'allocation de ressources supplémentaires au projet national et le plan d'activité pour 1985. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour examiner avec les autorités nationales les perspectives et les mesures nouvelles à prendre dans le cadre du programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI et, notamment, les questions à débattre lors de la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay (voir plus loin).

En novembre, le Directeur de l'office de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire national ont assisté, à Montevideo, au siège de l'ALADI, à la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, organisée dans le cadre du Programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI (voir plus loin), qui fait partie du projet régional financé par le PNUD.

En décembre, le consultant de l'OMPI venu d'Argentine pour les questions touchant à l'aménagement, à la gestion et aux publications de l'office a entrepris une deuxième mission de trois mois à Buenos Aires. Cette mission a été financée dans le cadre du projet national du PNUD.

En décembre également, un fonctionnaire national a suivi pendant deux semaines un stage de formation sur la mécanisation des opérations et des procédures en matière de propriété industrielle à Madrid, au Registre espagnol de la propriété industrielle. Ce cours a été financé dans le cadre de l'accord de coopération tripartite entre l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'Institut de coopération ibéroaméricaine (ICI).

*Barbade.* En février et mars, des fonctionnaires de l'OMPI, de la CEPALC et du Secrétariat de la CARICOM ont effectué une mission tripartite à Bridgetown et ont eu des consultations avec les autorités nationales au sujet des propositions de coopération sous-régionale entre les pays anglophones des Caraïbes, élaborées dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

*Belize.* En février et mars, des fonctionnaires de l'OMPI, de la CEPALC et du Secrétariat de la CARICOM ont effectué une mission tripartite à Belmopan et ont eu des consultations avec les autorités nationales au sujet des propositions de coopération sous-régionale entre les pays anglophones des Caraïbes, élaborées dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

*Bolivie.* En avril, l'OMPI a élaboré et remis aux autorités nationales un rapport comportant des recommandations sur la modernisation et la rationalisation des procédures administratives et techniques dans le domaine de l'administration des marques. Ces recommandations étaient fondées sur le rapport de mission d'un consultant de l'Espagne qui s'est rendu à La Paz en novembre 1983 dans le cadre de l'accord de coopération tripartite entre l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'ICI.

En avril et mai 1984, deux fonctionnaires nationaux ont pris part à un cours de formation sur les marques organisé à Caracas dans le cadre de l'élément sous-régional intéressant les pays andins que prévoit le projet régional financé par le PNUD.

*Chili.* En mars, les autorités nationales ont confirmé leur intérêt à l'égard d'une participation au programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI (voir plus loin « Association latino-américaine d'intégration (ALADI) »).

Dans le cadre de ce programme, une mission d'experts s'est rendue à Santiago en juin. Deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Paraguay pour les procédures administratives et les publications de propriété industrielle et l'autre de République fédérale d'Allemagne pour les dossiers de recherche en matière de brevets et les services d'information technique, ont pris part à cette mission,

dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Santiago pour examiner avec les autorités nationales un projet de coopération technique pour la modernisation du système national de propriété industrielle, ainsi que les perspectives et les mesures nouvelles à prendre dans le cadre du programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI et, notamment, les questions à débattre lors de la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay (voir plus loin), qui fait partie du projet régional financé par le PNUD.

En novembre également, deux fonctionnaires nationaux ont assisté, à Montevideo, au siège de l'ALADI, à la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay (voir plus loin).

*Colombie.* En avril et mai, deux fonctionnaires nationaux ont pris part à un cours de formation sur les marques organisé à Caracas au titre de l'élément sous-régional intéressant les pays andins que prévoit le projet régional financé par le PNUD.

En août, un Vice-directeur général de l'OMPI s'est rendu à Bogota afin de s'entretenir avec les autorités nationales des mesures à prendre en vue de la première Réunion régionale sur la propriété industrielle pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir plus loin), ainsi que d'un projet de coopération technique pour la modernisation du système de la propriété industrielle de la Colombie. Cette dernière question a été examinée de nouveau lors d'une deuxième visite dudit Vice-directeur général de l'OMPI, en novembre.

En novembre et décembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a effectué une mission d'un mois et demi à Bogota pour fournir au personnel de l'office de la propriété industrielle une assistance et une formation pour l'application de la classification internationale des brevets et les opérations de microfilmage. Cette mission a été financée à la fois par l'OEB et dans le cadre du projet régional du PNUD.

En novembre également, le Chef de l'office de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire national ont séjourné pendant une semaine à Caracas pour examiner avec les responsables vénézuéliens de la propriété industrielle plusieurs aspects liés à la révision de la Décision N° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène (voir plus loin, sous « Venezuela »). Cette mission a été financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

En décembre, deux consultants de l'OMPI venus d'Espagne ont entrepris une mission de trois semaines à Bogota en vue de donner une assistance pour le microfilmage de la documentation de l'office.

Cette mission a été financée dans le cadre de l'accord de coopération tripartite entre l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'ICI.

*Costa Rica.* En mars, l'OMPI a organisé un *Cours sur la classification et la documentation en matière de brevets* pour les six pays de l'Isthme centraméricain au titre de l'élément sous-régional du projet régional financé par le PNUD. Ce Cours s'est déroulé pendant deux semaines à *San José*, en coopération avec l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP) et avec l'appui du Gouvernement du Costa Rica (voir plus loin).

En juin, l'OMPI a envoyé des projets de textes de loi sur les inventions, les dessins et modèles industriels, les contrats de transfert de techniques et les marques à la suite d'une décision de la réunion des Vice-ministres responsables de la propriété industrielle, tenue au Costa Rica en août 1983.

A la demande du Ministre de la justice, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en août à San José pour étudier avec les autorités nationales et le PNUD un programme de formation de deux ans à l'intention des fonctionnaires nationaux; ce programme, qui porterait sur des questions touchant à la propriété industrielle, serait financé à la fois par le Gouvernement et dans le cadre du projet régional du PNUD.

En août, le Chef de l'office de la propriété industrielle a suivi à Panama la quatrième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain et un Cours sur l'aménagement et la gestion d'un office (voir plus loin).

*Cuba.* En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à La Havane pour y avoir des consultations avec les autorités nationales quant aux possibilités d'instaurer un projet national de coopération technique destiné à appuyer le processus de modernisation de l'office de la propriété industrielle et la création d'un réseau d'information technique fondé sur la documentation de brevet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD. Un rapport de mission, accompagné de recommandations, a été élaboré par l'OMPI à Genève et remis aux autorités nationales en septembre.

En juin, un fonctionnaire national a effectué à l'OMPI un stage spécial de formation portant sur les procédures administratives et d'autres aspects de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Ce stage a été financé par l'OMPI.

*Equateur.* En février, l'OMPI a élaboré et envoyé aux autorités nationales une étude de faisabilité sur la restructuration et la modernisation de l'office de

la propriété industrielle, y compris l'automatisation de certaines procédures. Cette étude de faisabilité était fondée sur les conclusions d'une mission d'experts qui s'est rendue à Quito en novembre 1983.

En avril et mai 1984, deux fonctionnaires nationaux ont pris part à un cours de formation sur les marques organisé à Caracas au titre de l'élément sous-régional intéressant les pays andins que prévoit le projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu du Chili se sont rendus à Quito pour préparer et étudier un descriptif de projet de coopération technique fondé sur l'étude globale de faisabilité mentionnée plus haut. Cette mission était financée par le PNUD. Le descriptif de projet a été mis au point à Genève et adressé aux autorités nationales à la fin du mois de juin. En juillet, celles-ci ont accepté les recommandations qui y étaient formulées.

De septembre à novembre, deux experts de la classification et de la documentation en matière de brevets, venus l'un de République fédérale d'Allemagne et l'autre de l'OEB, ont effectué des missions d'un mois et de deux mois, respectivement, à Quito. La première mission a été financée par des fonds mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne et la seconde par l'OEB.

*El Salvador.* En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador pour étudier avec les autorités nationales et le PNUD le plan de travail à suivre au titre du projet pendant l'année.

En mars, deux participants d'El Salvador ont suivi un cours sur la classification et la documentation en matière de brevets qui s'est déroulé pendant deux semaines à San José pour les six pays de l'Isthme centraméricain au titre du projet régional financé par le PNUD.

En juin, l'OMPI a envoyé des projets de textes de loi sur les inventions, les dessins et modèles industriels, les contrats de transfert de techniques et les marques à la suite d'une décision de la réunion des Vice-ministres responsables de la propriété industrielle, tenue au Costa Rica en août 1983.

Un consultant de l'OMPI venu d'Uruguay pour les questions relatives à l'aménagement et à la gestion d'un office a effectué à San Salvador en août et septembre 1984 une mission s'inscrivant dans le cadre du projet national financé par le PNUD. En septembre également, un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne pour les questions relatives au classement et à l'examen des brevets a effectué une mission d'un mois, s'inscrivant aussi dans le cadre du projet national du PNUD, pour prêter son concours et assurer une formation au personnel technique d'un organisme national

chargé de ces tâches en vertu d'un accord conclu avec l'office de la propriété industrielle.

En août, le Chef de l'office de la propriété industrielle a suivi à Panama la quatrième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain ainsi qu'un Cours sur l'aménagement et la gestion d'un office (voir plus loin).

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à San Salvador pour étudier avec les autorités nationales et le PNUD les activités à entreprendre en 1984 et 1985 au titre du projet. Cette mission a été financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

En septembre et octobre 1984, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Venezuela pour la classification des marques et l'autre d'Espagne pour l'administration et l'examen en matière de marques, ont effectué chacun une mission d'un mois financée dans le cadre du projet national du PNUD. Comme suite à ces missions, en octobre et novembre, trois fonctionnaires de l'office de la propriété industrielle ont suivi un cours de formation pratique de trois semaines sur l'administration des marques à l'office vénézuélien de la propriété industrielle, à Caracas. Ce cours a été également financé dans le cadre du projet national du PNUD.

En octobre et novembre, le Directeur du Registre du commerce, responsable de l'office de la propriété industrielle, a fait un voyage d'étude de trois semaines auprès des offices brésilien et espagnol de la propriété industrielle et au siège de l'OMPI; ce voyage a été organisé par l'OMPI et financé dans le cadre du projet national du PNUD.

En novembre et décembre, deux techniciens venus l'un du Centre national de productivité (CENAP) et l'autre du Ministère de la planification, ont suivi un cours de formation sur la classification et l'examen en matière de brevets à l'office israélien de la propriété industrielle, à Jérusalem. Ce cours a été financé à la fois par le Gouvernement israélien et dans le cadre du projet national du PNUD.

En novembre 1984, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion tripartite avec les autorités nationales et le PNUD, tenue à San Salvador, afin d'examiner et d'évaluer le projet national et d'étudier sa prorogation en 1985. Cette mission a été financée dans le cadre du projet national du PNUD.

En novembre également, un consultant de l'OMPI a effectué une mission de deux semaines à San Salvador pour aider à l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur les inventions, les marques, les dessins et modèles industriels et les contrats de transfert de techniques, sur la base des projets établis par l'OMPI à l'intention des pays de l'Isthme centraméricain. Cette mission a été financée dans le cadre du projet national du PNUD.

*Guatemala.* En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Guatemala pour étudier avec les autorités nationales et le PNUD la suite à donner au projet d'assistance immédiate exécuté en 1983 et financé par le PNUD. En vertu de ce projet, les autorités nationales ont demandé à l'OMPI de leur fournir une assistance juridique pour l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur les inventions et les dessins et modèles industriels.

En mars 1984, deux participants du Guatemala ont suivi un cours sur la classification et la documentation en matière de brevets qui s'est déroulé pendant deux semaines à San José pour les six pays de l'Isthme centraméricain au titre du projet régional financé par le PNUD.

En juin, l'OMPI a envoyé des projets de textes de loi sur les inventions, les dessins et modèles industriels, les contrats de transfert de techniques et les marques à la suite d'une décision de la réunion des Vice-ministres responsables de la propriété industrielle, tenue au Costa Rica en août 1983.

En juillet 1984, un consultant de l'OMPI venu d'Israël a effectué une mission d'un mois pour prêter son concours et assurer une formation dans le domaine de la classification et de la documentation en matière de brevets. Cette mission a été financée par le PNUD.

En août, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission afin de prêter son concours à l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur les inventions, les dessins et modèles industriels et les contrats de transfert de techniques, sur la base des textes établis par l'OMPI pour les pays de l'Isthme centraméricain.

En août, le Chef de l'office de la propriété industrielle a suivi à Panama la quatrième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain ainsi qu'un Cours sur l'aménagement et la gestion d'un office (voir plus loin).

En octobre, un consultant de l'OMPI venu du Costa Rica a effectué une mission d'un mois pour prêter son concours et assurer une formation dans le domaine de l'administration des marques. Cette mission a été financée par le PNUD dans le cadre du plan d'urgence organisé par l'OMPI. Comme suite à cette mission, six fonctionnaires de l'office de la propriété industrielle du Guatemala ont suivi un cours de formation pratique sur l'administration des brevets et des marques à l'office de la propriété industrielle du Costa Rica. Ce cours a aussi été financé par le PNUD dans le cadre du plan d'urgence organisé par l'OMPI.

En décembre, un consultant de l'OMPI venu d'Israël a entrepris une mission de deux mois afin de prêter son concours à l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale (INCAP) pour les questions relatives à la brevetabilité des inventions dérivées

des programmes et des projets de recherche réalisés par l'INCAP pendant les cinq dernières années. Cette mission a été financée par le PNUD et les autorités nationales.

En novembre, les autorités nationales ont affecté des ressources du PNUD à un projet national de coopération technique d'une durée de deux ans pour la modernisation de l'office de la propriété industrielle, et un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au Guatemala pour examiner avec les autorités nationales le plan d'activités pour 1985. Cette mission a été financée par le PNUD.

*Haiti.* En janvier et février 1984, un consultant de l'OMPI venu de France s'est rendu en mission à Port-au-Prince où il a fourni une assistance et assuré une formation pour les questions relatives à la rationalisation de l'administration des marques, y compris, en particulier, la résorption de l'arriéré et les cas d'opposition en instance. Cette mission a été financée par des fonds mis à disposition par le Gouvernement français.

En octobre et novembre, un consultant de l'OMPI venu de France a effectué une mission d'un mois à Port-au-Prince pour prêter son concours et assurer une formation au personnel de l'administration de la propriété industrielle. Cette mission a été financée par des fonds mis à disposition par le Gouvernement français.

En octobre également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Port-au-Prince pour examiner avec les autorités nationales et le PNUD un projet de coopération technique pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

En décembre, le Directeur général du commerce et de l'industrie s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu des entretiens au sujet d'un renforcement de la coopération pour la modernisation de l'administration de la propriété industrielle.

*Honduras.* En mars, deux participants du Honduras ont suivi un cours sur la classification et la documentation en matière de brevets qui s'est déroulé pendant deux semaines à San José pour les six pays de l'Isthme centraméricain au titre du projet régional financé par le PNUD.

En juin, l'OMPI a envoyé des projets de textes de loi sur les inventions, les dessins et modèles industriels, les contrats de transfert de techniques et les marques à la suite d'une décision de la réunion des Vice-ministres responsables de la propriété industrielle, tenue au Costa Rica en août 1983.

En août 1984, le Chef de l'office de la propriété industrielle a suivi à Panama la quatrième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain ainsi qu'un Cours sur l'aménagement et la gestion d'un office (voir plus loin).

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tegucigalpa afin d'étudier avec les autorités nationales et le PNUD le processus de modernisation de l'office de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre et décembre, un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne a effectué une mission d'un mois et demi pour prêter son concours et assurer une formation en matière de classification et d'examen des brevets au personnel technique d'une administration nationale chargée de ces tâches en vertu d'un accord avec l'office de la propriété industrielle. Cette mission a été financée dans le cadre du projet régional du PNUD.

*Jamaïque.* En mars, des fonctionnaires de l'OMPI, de la CEPALC et du Secrétariat de la CARICOM ont effectué une mission tripartite à Kingston et ont eu des consultations avec les autorités nationales au sujet des propositions de coopération sous-régionale entre les pays anglophones des Caraïbes, élaborées dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

*Mexique.* En février et mars, trois consultants de l'OMPI venus d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique et de Suède ont effectué une mission d'assistance pour la restructuration de l'office de la propriété industrielle, y compris la mécanisation de ses procédures et l'automatisation des recherches en matière de marques. En avril et mai, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a effectué une mission pour fournir une assistance et assurer une formation dans les domaines de la classification des brevets et des dossiers de recherche. Cette mission a été financée par une contribution de l'OEB dans le cadre du projet national du PNUD.

En août, un consultant de l'OMPI venu d'Israël, pour les questions relatives au classement et à l'examen des brevets, a effectué une mission pour prêter son concours et assurer une formation au personnel de l'office de la propriété industrielle dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En août, l'OMPI a élaboré et adressé aux pouvoirs publics un rapport global assorti de recommandations sur le réaménagement de l'office et la réorganisation de ses activités, y compris la mécanisation des procédures administratives, l'automatisation des recherches en matière de marques et les publications. Ces recommandations étaient fondées sur les rapports de mission des consultants de l'OMPI qui se sont rendus à Mexico en février-mars.

En août également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mexico au titre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées

par le PNUD afin d'étudier les recommandations et propositions émises dans le rapport global mentionné plus haut ainsi que le programme d'activité pour le reste de l'année.

En novembre et décembre, un consultant de l'OMPI venu d'Argentine pour les questions relatives à l'aménagement, à la gestion et aux publications de l'office, a effectué une mission d'un mois à Mexico. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre, un consultant de l'OMPI venu d'Espagne pour la mécanisation en matière de marques a effectué une mission de deux semaines pour aider le personnel technique local à mettre sur pied une banque de données complète sur bandes magnétiques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Mexico, à une réunion tripartite avec les autorités nationales et le PNUD pour examiner et évaluer le projet national et étudier sa prorogation en 1985 et 1986. Ces missions s'inscrivaient à la fois dans le cadre du projet national du PNUD et dans celui des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

*Nicaragua.* En février 1984, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Managua pour une mission d'enquête. Le rapport de mission, accompagné de propositions relatives à un projet de coopération technique, a été élaboré par l'OMPI et envoyé aux autorités nationales en avril. Le descriptif de projet prévoit que des experts seront détachés et le financement assuré essentiellement par d'autres pays en développement de la région qui ont conclu des accords de coopération technique avec le Nicaragua. La mission de l'OMPI s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

En juin, l'OMPI a envoyé des projets de textes de loi sur les inventions, les dessins et modèles industriels, les contrats de transfert de techniques et les marques à la suite d'une décision de la réunion des Vice-ministres responsables de la propriété industrielle, tenue au Costa Rica en août 1983.

En mars 1984, un participant du Nicaragua a suivi un cours sur la classification et la documentation en matière de brevets qui s'est déroulé pendant deux semaines à San José pour les six pays de l'Isthme centraméricain au titre du projet régional financé par le PNUD.

En août, le Chef de l'office de la propriété industrielle a suivi à Panama la quatrième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain ainsi qu'un Cours sur l'aménagement et la gestion d'un office (voir plus loin).

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Managua pour étudier avec les autorités nationales et le PNUD la mise en œuvre des recommandations émises par l'OMPI sur le processus de modernisation et l'avant-projet de coopération technique.

En novembre, l'OMPI a élaboré et adressé aux autorités nationales un descriptif de projet révisé prévoyant un programme de coopération technique d'une durée de deux ans pour la modernisation de l'office de la propriété industrielle et un projet d'accord de travail entre celui-ci et trois autres institutions publiques pour le traitement technique des demandes de brevet.

*Panama.* En mars, deux participants du Panama ont suivi un cours sur la classification et la documentation en matière de brevets qui s'est déroulé pendant deux semaines à San José pour les six pays de l'Isthme centraméricain au titre du projet régional financé par le PNUD.

En avril et mai, un fonctionnaire national du Panama a suivi, sur invitation spéciale, un cours de formation sur les marques organisé à Caracas dans le cadre de l'élément sous-régional intéressant les pays andins que prévoit le projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En juin, l'OMPI a envoyé des projets de textes de loi sur les inventions, les dessins et modèles industriels, les contrats de transfert de techniques et les marques à la suite d'une décision de la réunion des Vice-ministres responsables de la propriété industrielle, tenue au Costa Rica en août 1983.

En août, le Gouvernement du Panama a accueilli la *quatrième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain* ainsi qu'un *Cours sur l'aménagement et la gestion d'un office* (voir plus loin).

*Paraguay.* En mai et juin, un consultant de l'OMPI venu de République fédérale d'Allemagne a effectué une mission dans le cadre du projet national financé par le PNUD afin de collaborer à l'organisation des dossiers de recherche en matière de brevets et des services d'information mécanisés.

En avril et mai, le matériel informatique nécessaire à l'office de la propriété industrielle pour la mécanisation de la gestion administrative des fichiers et pour la recherche automatisée en matière de marques a commencé à être sélectionné.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Asunción au titre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD pour aider à préparer la participation du Paraguay à une mission d'experts au titre de l'accord de coopération conclu entre l'OMPI et l'ALADI (voir plus loin) et pour étudier la sélection du matériel informatique prévu dans le cadre du projet national.

En juillet, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Paraguay pour l'harmonisation des procédures administratives et les publications de propriété industrielle et l'autre de République fédérale d'Allemagne pour les dossiers de recherche et les services d'information technique en matière de brevets, se sont rendus à Asunción au titre du programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI (voir plus loin), qui s'inscrit dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En août, deux techniciens de l'office de la propriété industrielle ont suivi pendant trois semaines, à Buenos Aires, un programme spécial de formation portant sur la classification des brevets, organisé à l'office de la propriété industrielle de l'Argentine. Ce programme s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venu des Etats-Unis d'Amérique se sont rendus à Asunción pour prêter leur concours aux autorités en ce qui concerne le matériel informatique restant à acquérir au titre du projet national. La mission du fonctionnaire de l'OMPI s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD et celle du consultant de l'OMPI était financée par les fonds mis à disposition par les Etats-Unis d'Amérique.

En novembre, le matériel informatique sélectionné et acheté au titre du projet national a été installé et la banque de données sur bandes magnétiques a commencé d'être constituée.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Asunción pour examiner avec les autorités nationales les perspectives du programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI, les mesures nouvelles à prendre dans ce cadre et, notamment, les questions à débattre au cours de la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay (voir plus loin). Le même fonctionnaire a également participé à une réunion tripartite avec les autorités nationales et le PNUD afin d'examiner et d'évaluer le projet national.

En novembre, le Directeur et le Vice-directeur de l'office de la propriété industrielle ont assisté, à Montevideo, au siège de l'ALADI, à la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, organisée dans le cadre du programme de coopération OMPI/ALADI, qui fait partie du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

*Pérou.* Deux participants du Pérou ont suivi un cours de formation sur les marques organisé à Caracas dans le cadre de l'élément sous-régional intéressant les pays andins que prévoit le projet régional financé par le PNUD.

*Trinité-et-Tobago.* En mars, des fonctionnaires de l'OMPI, de la CEPALC et du Secrétariat de la CARICOM ont effectué une mission tripartite à Port-of-Spain et procédé à des consultations avec les autorités nationales au sujet des propositions de coopération sous-régionale entre les pays anglophones des Caraïbes, élaborées dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. A l'occasion de la même mission, le fonctionnaire de l'OMPI a aussi examiné le plan des activités à mettre en œuvre au titre du projet national financé par le PNUD et en particulier l'assistance à fournir pour l'adoption d'une nouvelle législation concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

*Uruguay.* A la suite des entretiens qui ont eu lieu avec les autorités nationales et le PNUD en décembre 1983, l'OMPI a élaboré et envoyé en février 1984 un descriptif de projet révisé relatif à l'extension du projet national financé par le PNUD ainsi qu'un projet d'accord de coopération entre l'office de la propriété industrielle de l'Uruguay et le Secrétariat général de l'ALADI. Les documents concernaient l'adoption de méthodes mécanisées pour la gestion administrative des fichiers, pour la recherche automatisée en matière de marques et pour les publications, grâce à un accès aux services informatiques du siège de l'ALADI à Montevideo. En mai, le descriptif de projet révisé a été approuvé et signé par les autorités nationales et le PNUD et les propositions d'accord de coopération avec l'ALADI acceptées.

En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo afin de mettre au point avec les autorités nationales et le PNUD le programme de travail à mettre en œuvre au titre du projet national révisé et pour s'entretenir avec le Secrétariat de l'ALADI de la conclusion de l'accord précité. Cette mission de l'OMPI s'inscrivait dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD.

En mars, l'Uruguay a accepté le projet de coopération étudié au cours de la réunion OMPI/ALADI de décembre 1983. Comme le prévoit ce projet, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Paraguay pour l'harmonisation des procédures administratives et les publications de propriété industrielle et l'autre de République fédérale d'Allemagne pour les dossiers de recherche et les services d'information mécanisés, se sont rendus à Montevideo en juin 1984 au titre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin).

En novembre, deux consultants de l'OMPI venus d'Espagne, l'un pour l'administration et la recherche en matière de marques et l'autre pour la classification et la documentation en matière de brevets, ont effectué une mission d'un mois à Mon-

tevideo pour prêter leur concours et assurer une formation au personnel de l'office de la propriété industrielle. Ces missions ont été financées dans le cadre de l'accord de coopération tripartite entre l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'ICI.

En novembre, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Montevideo pour examiner avec les autorités nationales et le PNUD la prorogation éventuelle du projet national en 1985. Les perspectives ouvertes et les mesures futures à prendre dans le cadre du programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI, et notamment les questions à débattre lors de la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay (voir plus loin) ont aussi été examinées. Ces missions s'inscrivaient dans le cadre du projet national du PNUD dans un cas et dans le cadre des activités du conseiller sectoriel interrégional financées par le PNUD dans l'autre.

En novembre 1984 également, le matériel informatique sélectionné et acheté au titre du projet national a été installé à l'office de la propriété industrielle et la base de données sur bandes magnétiques a commencé d'être constituée par un analyste fonctionnel national qui a été recruté pour six mois au titre du projet national et du projet régional financés par le PNUD.

En décembre, un consultant de l'OMPI venu d'Espagne pour la mécanisation de la recherche en matière de marques et la gestion administrative des demandes de brevet et d'enregistrement de marques a effectué une mission de deux semaines à Montevideo pour prêter son concours et assurer une formation à l'analyste fonctionnel recruté au titre du projet. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En novembre également, le Directeur de l'office de la propriété industrielle et d'autres fonctionnaires nationaux ont pris part, au siège de l'ALADI à Montevideo, à la deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay, organisée dans le cadre du programme de coopération entre l'OMPI et l'ALADI (voir plus loin).

En décembre, un fonctionnaire national a suivi pendant deux semaines un cours de formation sur l'administration des marques à Madrid, au Registre espagnol de la propriété industrielle. Ce cours a été financé dans le cadre de l'accord de coopération tripartite conclu entre l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'ICI.

*Venezuela.* Le coordinateur du projet a continué sa mission tout au long de l'année et un consultant de l'OMPI venu du Danemark a poursuivi la sienne concernant l'instruction et la classification des bre-

vets jusqu'en juin, au titre du projet national financé par le PNUD dont l'OMPI est l'agent d'exécution.

En février, le coordinateur du projet s'est rendu à Genève pour des entretiens portant sur les nouveaux programmes et activités à mettre en œuvre au titre du projet pendant l'année.

En avril et mai, les autorités nationales du Venezuela ont accueilli un *Cours de formation sur les marques pour les pays andins*, organisé conjointement par l'OMPI et le Conseil (Junta) de l'Accord de Carthagène (JUNAC) dans le cadre du projet régional financé par le PNUD (voir plus loin sous «Groupe andin (Conseil (Junta) de l'Accord de Carthagène (JUNAC)»).

En mai, le matériel informatique nécessaire dans le cadre du projet de mécanisation de la gestion administrative des fichiers, de la recherche automatisée en matière de marques et des publications a été choisi et acheté. En juillet, le matériel a été installé à l'office de la propriété industrielle, un contrat a été conclu avec une entreprise locale pour l'élaboration du logiciel de base, et une formation à l'utilisation de ce matériel a commencé d'être dispensée.

En août, un Vice-directeur général de l'OMPI s'est rendu à Caracas pour s'entretenir avec les autorités nationales, les agents de brevets et le PNUD du programme d'activité à mettre en œuvre pour la modernisation du système de la propriété industrielle.

De septembre à novembre, un consultant de l'OMPI venu de l'OEB a entrepris une mission à Caracas pour prêter son concours et assurer une formation dans le domaine de la classification et de la recherche en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

En septembre, un consultant de l'OMPI venu d'Espagne pour la recherche et l'examen en matière de marques a effectué une mission de trois semaines à Caracas pour prêter son concours et assurer une formation au personnel de l'office de la propriété industrielle. Cette mission a été financée dans le cadre de l'accord de coopération tripartite entre l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'ICI.

En octobre, un consultant de l'OMPI venu d'Espagne pour la mécanisation des procédures de l'office a effectué une mission de deux semaines à Caracas pour apporter son concours à l'élaboration du logiciel de base. Cette mission a été financée au titre de l'accord de coopération tripartite susmentionné.

En novembre, un technicien de l'office de la propriété industrielle a reçu une formation dans le domaine de la mécanisation des procédures au Registre espagnol de la propriété industrielle à Madrid. Cette formation a été financée au titre de

l'accord de coopération tripartite susmentionné.

En novembre, un Vice-directeur général de l'OMPI et un autre fonctionnaire de l'Organisation se sont rendus à Caracas pour examiner avec les autorités nationales du Venezuela et de la Colombie plusieurs questions liées à la révision de la Décision N° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène. Ces missions ont été financées par l'OMPI et dans le cadre du projet régional du PNUD.

En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion tripartite avec les autorités nationales et le PNUD au cours de laquelle le projet a été examiné et évalué, et une décision de principe a été prise concernant la nécessité de le proroger en 1986 et 1987.

*Projet multinational pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le domaine de la propriété industrielle.* Au 31 décembre 1984, les 20 pays et quatre organisations mentionnés ci-après avaient donné leur aval à ce projet régional financé par le PNUD pour la période 1983-1986: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Uruguay, Venezuela, ALADI, CARICOM, CEPALC et JUNAC.

En mai 1984, le PNUD a prorogé les activités d'assistance préparatoire jusqu'en août et convenu d'inclure un nouvel élément sous-régional (en plus des éléments sous-régionaux intéressant les pays du Groupe andin, de l'Isthme centraméricain et des Caraïbes), à savoir le programme pour l'Argentine, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay, organisé conjointement par l'OMPI et l'ALADI. En août, le descriptif de projet se rapportant à la période comprise entre le 1er septembre 1984 et le 31 décembre 1986 a été officiellement approuvé par le PNUD.

La première Réunion régionale sur la propriété industrielle pour l'Amérique latine et les Caraïbes, organisée par l'OMPI en coopération avec la Direction de l'industrie et du commerce de la Colombie et avec le concours financier du PNUD, s'est tenue à Bogota en août 1984. Trente-trois pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient été invités et 27 y ont participé: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Uruguay et Venezuela. Les chefs des offices de propriété industrielle des pays industrialisés suivants, prenant part aux activités de coopération pour le développement de la région, ainsi qu'un représentant de l'OEB, ont aussi participé à cette réunion: Allemagne (République fédérale d'), Ca-

nada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique et Israël. Le PNUD, la CEPALC, plusieurs organisations régionales intergouvernementales d'intégration et de coopération et une organisation non gouvernementale de praticiens en matière de propriété industrielle de la région étaient représentés.

La Réunion a procédé à une évaluation des activités de coopération menées par l'OMPI dans la région au cours des deux années précédentes. Bon nombre de ces activités ont été financées par le PNUD dans le cadre du projet multinational et de projets nationaux menés dans plusieurs pays, dont l'exécution est confiée à l'OMPI. Les délégations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté des rapports sur l'état du système de la propriété industrielle dans leurs pays respectifs en soulignant la valeur de la coopération reçue de l'OMPI dans le cadre des programmes visant à instaurer de tels systèmes ou à moderniser ceux qui existent. Les délégations ont aussi évoqué les contributions apportées à ces programmes par plusieurs pays industrialisés, par des gouvernements et des organismes publics d'Amérique latine et des Caraïbes, par d'autres organisations intergouvernementales et par le secteur privé. Les pays de la région ont fait connaître à l'occasion de la Réunion leurs projets et vœux pour l'avenir.

La Réunion a permis de dégager des conclusions sur la nécessité d'accroître les ressources affectées à la coopération technique aux niveaux régional et national, sur l'utilisation de ces ressources et sur les modalités d'exécution des activités de coopération à l'avenir. La Réunion a entre autres préconisé de renforcer les efforts dans le domaine de la documentation et de l'information technique fondée sur les documents de brevet, en instaurant des mécanismes d'échange de documents de brevet entre les pays et en étendant et favorisant l'usage du Programme de recherches sur l'état de la technique de l'OMPI. Elle a en outre recommandé que les activités de formation soient intensifiées et diversifiées de manière à inclure une formation plus spécialisée sur des questions telles que la négociation des contrats de licence en matière de propriété industrielle, que les programmes de modernisation comportent davantage d'éléments de coopération régionale, que davantage d'experts de la région soient affectés aux programmes de coopération pour le développement et que de nouvelles activités soient systématiquement développées pour encourager la créativité, l'activité inventive, l'innovation et l'adaptation des techniques au niveau national. Plusieurs groupes de pays assistant à la Réunion se sont aussi réunis séparément pour procéder à un examen approfondi des questions présentant pour eux un intérêt particulier et ont ensuite rendu compte de leurs débats à la Réunion par l'intermédiaire de leurs porte-parole respectifs. Le Groupe des pays andins a en

particulier souhaité qu'un projet pilote lui soit appliqué pour la mise en œuvre de la proposition faite, lors de la Réunion, par le Commissaire des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'informatisation des recherches en matière de marques; il a également souligné l'opportunité d'envisager dans le cadre de l'accord OMPI/JUNAC la coopération technique de l'OMPI pour la modernisation de la législation sur la propriété industrielle de la sous-région. Le Groupe des pays anglophones des Caraïbes, Haïti et le Suriname, quatre pays participant à un programme commun OMPI/ALADI dans le cadre du projet régional financé par le PNUD et les pays de l'Isthme centraméricain ont aussi fait des déclarations similaires en ce qui concerne leurs programmes respectifs. Sur tous ces points, la Réunion a joué un rôle de planification et ses conclusions seront prises en compte lors de la mise en œuvre des prochaines activités de coopération pour le développement dans la région.

*Groupe andin (Conseil (Junta) de l'Accord de Carthagène (JUNAC)).* En avril et mai 1984, l'OMPI a organisé conjointement avec la JUNAC un *Cours de formation sur les marques* pour les pays andins à Caracas. Deux participants de chacun des cinq pays andins ont suivi ce Cours. Un participant du Panama avait été spécialement invité. La participation des intéressés a été financée dans le cadre du projet régional du PNUD. Des exposés et des exercices pratiques ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et trois consultants de l'Organisation venus d'Allemagne (République fédérale d'), d'Espagne et de France. La participation des conférenciers a été financée par des fonds mis à disposition par l'Allemagne (République fédérale d') et la France, ainsi que par l'Espagne au titre de l'accord tripartite conclu entre l'OMPI, le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'ICI.

*Pays de l'Isthme centraméricain.* En mars, un *Cours de formation sur la classification et la documentation en matière de brevets* pour les pays de l'Isthme centraméricain, organisé conjointement par l'OMPI et l'Institut centraméricain d'administration publique (ICAP), s'est déroulé pendant deux semaines à San José, au Costa Rica. Ce Cours a été suivi par 20 participants venus du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama. Leur participation a été financée dans le cadre du projet régional du PNUD. Des exposés et des exercices pratiques ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI et par deux consultants de l'Organisation venus d'Espagne et de l'OEB. La participation des conférenciers a été financée par l'OMPI, au titre de l'accord

tripartite conclu avec le Registre espagnol de la propriété industrielle et l'ICI, ainsi que par l'OEB.

En août, une *réunion des chefs d'offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain*, organisée par l'OMPI, s'est déroulée pendant une semaine à Panama. Cette réunion était la quatrième de cette nature. Les débats ont porté sur le programme de coopération pour le développement et, en particulier, sur le projet de loi sur les marques élaboré par l'OMPI ainsi que sur d'autres questions connexes. Au cours de la même période, l'OMPI a organisé un *Cours sur l'aménagement et la gestion d'un office*. Vingt participants ont suivi la réunion et le Cours; la participation des représentants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua a été financée dans le cadre du projet régional du PNUD. Durant le Cours, des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et par deux consultants de l'Organisation venus d'Espagne, dont la participation était financée par le Gouvernement espagnol et par l'ICI ainsi que par des crédits mis à disposition par la République fédérale d'Allemagne.

*Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).* En mars, des fonctionnaires de l'OMPI, de la CEPALC et du Secrétariat de la CARICOM ont effectué une mission tripartite à Antigua-et-Barbuda, à la Barbade, à Belize, à la Jamaïque et à Trinité-et-Tobago et procédé à des consultations avec les autorités nationales au sujet des propositions de coopération sous-régionale entre les pays anglophones des Caraïbes, élaborées dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En octobre et novembre, le Chef du Centre de documentation des Caraïbes (CDC) à Port-of-Spain a effectué un voyage d'étude de trois semaines au cours duquel il a visité les offices autrichien et canadien de la propriété industrielle, l'OEB, le Centre international de documentation de brevets (INPADOC) et le siège de l'OMPI. Il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du contenu et du calendrier des activités concernant la création d'un service d'information et de documentation en matière de brevets au sein du CDC dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

*Association latino-américaine d'intégration (ALADI).* A la suite des entretiens qui ont eu lieu avec le Secrétariat général de l'ALADI en 1983, un accord de coopération a été signé en mai 1984 par le Directeur général de l'OMPI et le Secrétaire général de l'ALADI.

En juin, deux consultants de l'OMPI, venus l'un du Paraguay pour l'harmonisation des procédures administratives et les publications de propriété in-

dustrielle et l'autre de République fédérale d'Allemagne pour les dossiers de recherche et les services d'information mécanisés, ont entrepris une série de missions d'experts en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

En novembre 1984, la *deuxième réunion des chefs d'offices de propriété industrielle de l'Argentine, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay* a été organisée conjointement par l'OMPI et l'ALADI et tenue au siège de cette Association, à Montevideo. Les participants à la réunion ont examiné les résultats des activités de coopération pour le développement menées pendant l'année à la suite du programme arrêté par la première réunion qui a eu lieu en décembre 1983. Ils sont convenus de mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à harmoniser les procédures en matière de brevets et de marques, à faire usage des classifications internationales et à instituer des échanges de documentation en matière de brevets, ainsi que d'appliquer d'autres mesures de coordination et de coopération avec le soutien de l'OMPI en 1985. A cette même occasion, ils ont eu de nouveaux entretiens avec le Secrétariat de l'ALADI au sujet des services consultatifs de l'OMPI destinés à soutenir son programme de travail dans des secteurs particuliers et des groupes de projets dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre les deux organisations.

#### *Asie occidentale*

*Bahreïn.* En janvier, un consultant de l'OMPI venu d'Autriche s'est rendu en mission à Bahreïn pour étudier, à la demande des autorités nationales, les possibilités d'informatisation du système des marques. Un rapport comportant des recommandations a été élaboré par l'OMPI et adressé aux autorités nationales en février.

*Iraq.* Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bagdad en août, principalement pour étudier l'organisation d'un séminaire national sur la propriété industrielle sous les auspices du Gouvernement iraquien et de l'OMPI.

En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés lors d'un *Séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités de recherche scientifique*, organisé à Bagdad par la Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS).

*Jordanie.* En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés lors d'un *Séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités de recherche scientifique*, organisé à Amman par la FCARS.

*Arabie saoudite.* En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des exposés lors d'un *Séminaire sur l'utilisation de l'information en matière de brevets dans les activités de recherche scientifique* organisé à Riyad par la FCARS.

*Syrie.* En octobre 1984, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Damas pour examiner avec les autorités nationales des projets de loi sur les marques, les noms commerciaux, la concurrence déloyale, les indications de provenance et les appellations d'origine ainsi que sur les dessins et modèles industriels, élaborés par l'OMPI et envoyés aux autorités nationales en juin 1983.

*Organisation arabe pour le développement industriel (OADI).* L'OMPI a été représentée à la sixième Conférence sur le développement industriel des pays arabes organisée par l'OADI à Damas, en octobre 1984.

*Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golfe (CCG).* En collaboration avec le CCG et le Centre national pour la science et la technique de l'Arabie saoudite, l'OMPI a organisé, en mai, un *Séminaire de propriété industrielle* auquel étaient représentés les six Etats membres du CCG (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar). Des exposés ont été présentés par le Directeur général et par un Vice-directeur général de l'OMPI ainsi que par des experts des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni. Les débats ont porté sur la propriété industrielle et le transfert des techniques, et d'éventuels projets de coopération régionale ont été examinés.

*Fédération des conseils arabes de recherche scientifique (FCARS).* L'OMPI a continué d'exécuter sa mission d'assistance préparatoire (financée par le PNUD) pour un projet de création d'un service de documentation et d'information en matière de brevets dans le cadre d'un centre arabe de documentation scientifique et technique. Le Secrétaire général de la FCARS s'est rendu à l'OMPI en avril pour des entretiens intersecrétariats concernant le projet et d'autres modes de coopération. Un descriptif de projet, élaboré par l'OMPI et portant sur une période de trois ans, a été approuvé par la Fédération en mai et par le PNUD en octobre.

En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bagdad pour conseiller la FCARS sur la traduction du volume 9 de la Classification internationale des brevets (CIB) en arabe.

L'OMPI a été représentée à la huitième session du Conseil de la FCARS, qui s'est tenue à Bagdad, en décembre. Le Comité du programme et du budget du Conseil a examiné et approuvé la répartition de fonds relatifs à l'acquisition de matériel pour le

service de documentation et d'information en matière de brevets et a affecté des fonds supplémentaires au projet de traduction du volume 9 de la CIB en arabe.

#### *Conseiller sectoriel interrégional*

Le PNUD a continué de financer en 1984 les activités d'un conseiller sectoriel interrégional. Ce conseiller reçoit exclusivement ses instructions de l'OMPI.

Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le conseiller sectoriel interrégional s'est rendu en mission en Argentine, en Colombie, à Cuba, en Equateur, en Ethiopie, au Maroc, au Mexique, au Nicaragua, au Paraguay, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal, en Uruguay et auprès de l'ALADI.

#### *Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété industrielle en faveur des inventeurs, des industries et du commerce des pays en développement*

L'OMPI a organisé à *Colombo*, en janvier, un *Cours de formation en propriété industrielle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique* d'une durée de trois semaines, en collaboration avec le Ministère du commerce et des transports de Sri Lanka et le Sri Lanka Foundation Institute, et avec le concours du PNUD.

Ce Cours a été organisé pour répondre au besoin né de l'absence de cours de propriété industrielle dans les programmes des universités et autres institutions universitaires de la région: besoin d'assurer une formation de base aux fonctionnaires nationaux, si possible en début de carrière, de sorte qu'avant d'être absorbés par le travail de routine des services administratifs chargés de la propriété industrielle, ils puissent avoir l'occasion d'étudier et d'examiner avec des enseignants expérimentés en la matière et des collègues des pays voisins les principes et problèmes fondamentaux du droit de la propriété industrielle et de son application pratique.

Les enseignants venaient d'Allemagne (République fédérale d'), de France, des Philippines, du Royaume-Uni, de Suède et d'Union soviétique.

Le Cours a porté sur les principes fondamentaux du droit de la propriété industrielle et de son application pratique dans les domaines des brevets et des marques, les licences de brevets et de marques, l'utilisation de l'information technique contenue dans les documents de brevet, la promotion de

l'activité inventive locale et le droit d'auteur. La méthode d'enseignement consistait en un dialogue permanent entre l'enseignant et les participants sur la base des lois types de l'OMPI concernant les inventions, les marques et le droit d'auteur, du *Guide de l'OMPI sur les licences pour les pays en développement* et d'autres documents élaborés pour le Cours par le corps enseignant.

Ce Cours a réuni 34 participants des 14 pays suivants: Birmanie, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. Il s'est déroulé à Colombo, dans les locaux du Sri Lanka Foundation Institute, où étaient aussi logés les 29 participants étrangers. A l'issue du Cours, un certificat a été remis à chaque participant.

Un *Séminaire sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économique*, organisé par l'OMPI et le Ministère du commerce du Bangladesh, avec le concours du PNUD dans le cadre du projet régional, s'est déroulé à *Dacca*, en mars. Ce Séminaire était le premier de cette nature organisé au Bangladesh.

Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de Sri Lanka, de Suède, de Thaïlande, de l'OEB et de l'OMPI sur les thèmes suivants: l'OMPI et ses activités; les aspects généraux de la propriété industrielle; les brevets et les modèles d'utilité; les marques de produits et de service; les licences de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques; l'utilisation de l'information technique contenue dans les documents de brevet; la promotion de l'activité inventive et innovatrice locale; le rôle des brevets et des marques dans les pays en développement; la situation de la propriété industrielle au Bangladesh; les caractéristiques dominantes et la situation des marques au Pakistan; la situation de la propriété industrielle à Sri Lanka et en Thaïlande. Chaque exposé a été suivi d'un débat.

Cinquante-cinq participants environ ont suivi intégralement ce Séminaire. Parmi eux figuraient des fonctionnaires de divers ministères et autres administrations publiques, des représentants d'établissements commerciaux, des agents de brevets et de marques et des juristes.

Des *Séminaires sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économique*, organisés par l'OMPI et le Ministère des industries du Pakistan, avec le concours du PNUD, ont eu lieu à *Islamabad* et à *Karachi*, en avril. Ces Séminaires étaient les premiers de cette nature organisés au Pakistan.

Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires des Etats-Unis d'Amérique, du Pakistan, du

Royaume-Uni et de l'OMPI sur les thèmes suivants : le rôle de la propriété industrielle dans le développement technique et économique; les aspects généraux de la propriété industrielle; les brevets et les modèles d'utilité; le système des brevets au Pakistan; l'utilisation de l'information technique contenue dans les documents de brevet; l'expérience du Pakistan dans l'acquisition de techniques en faveur du développement; les marques de produits et de service, leur rôle dans un pays en développement; l'historique des marques, leur importance à l'époque actuelle et la procédure d'enregistrement au Pakistan; le système de la propriété industrielle au Pakistan: l'expérience et le point de vue des utilisateurs; l'OMPI et ses activités. Chaque exposé a été suivi d'un débat.

Les Séminaires d'Islamabad et de Karachi ont été suivis respectivement par environ 25 et 55 participants. Parmi ceux-ci figuraient des fonctionnaires de divers ministères et autres administrations publiques, des représentants d'organismes d'études et de réalisations et d'établissements industriels et commerciaux, des agents de brevets et de marques, et des juristes.

En août, un *Séminaire sur les marques* a été organisé à *Beijing* en commun par l'OMPI et l'Office des marques de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce de la République populaire de Chine, avec le concours financier de la SIDA.

Ce Séminaire constituait la première réunion internationale d'experts en marques de la région Asie et Pacifique tenue en Chine. Les participants venaient de Chine, d'Iran (République islamique d'), de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande. La Chine était représentée par trois fonctionnaires nationaux et l'Iran par deux. En ce qui concerne la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, chacun de ces pays était représenté par un fonctionnaire national et par un juriste du secteur privé.

Le Séminaire a été ouvert par le Directeur général de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et par le Directeur général de l'OMPI. Un représentant de chacun des cinq pays précités a présenté un exposé sur la situation des marques dans son pays, en évoquant les principales dispositions de la loi, les procédures de dépôt des demandes, le nombre de demandes déposées et d'enregistrements effectués par année, et les projets de réorganisation et d'automatisation de l'office des marques. Des exposés ont aussi été présentés par cinq orateurs invités: un fonctionnaire de l'Office suédois des brevets et quatre conseils en marques venus des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de Singapour et de Suède. Les thèmes suivants ont notamment été traités: considérations qui président à la création et au choix d'une marque, les licences de marques et les accords de franchise, le rôle des

marques dans la protection du consommateur, l'utilisation des moyens techniques dans les opérations en matière de marques, le rôle et le travail d'un conseil en marques, la contrefaçon et les différends en matière de marques, les marques et les produits contrefaits et la représentation des titulaires nationaux de marques à l'étranger ainsi que des titulaires étrangers dans le pays. Chaque exposé a été suivi d'un débat. Tous les participants ont aussi visité l'Office chinois des marques.

Des *Journées d'étude du droit de la propriété intellectuelle*, organisées par le Gouvernement du Lesotho, par l'intermédiaire de l'Université nationale du Lesotho, et par l'OMPI, avec le concours financier du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) (Canada) et de la SIDA, ont eu lieu à *Maseru* en août. Des spécialistes du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie, du Swaziland, de Zambie et du Zimbabwe ont suivi ces Journées d'étude, aux côtés du Directeur de l'ESARIPO et d'observateurs du Congrès national africain (CNA), du CRDI, de la SIDA et de la Société d'Afrique australe pour la protection du droit d'auteur (SACOPS). Les participants (une quarantaine) étaient principalement des fonctionnaires nationaux et des universitaires, la plupart venant des facultés de droit ou d'économie, ainsi que du secteur commercial. Parmi les orateurs invités figuraient le Directeur de l'ESARIPO, le Doyen de la Faculté de droit de l'Université nationale du Lesotho, des membres du corps enseignant de cette Université ainsi que des Universités du Malawi et du Swaziland, et un fonctionnaire du Ministère de la justice de la Suède.

Les Journées d'étude ont été ouvertes par le Ministre de l'éducation, des sports et de la culture du Lesotho; le *Solicitor-General* du Lesotho a prononcé une allocution liminaire et a été élu Président. Des exposés ont été présentés par les orateurs invités et par trois fonctionnaires de l'OMPI sur divers aspects de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins, et ont été suivis de débats. Chacun des participants des pays invités a présenté un exposé sur l'état du droit de la propriété intellectuelle et son application dans son pays.

Compte tenu des problèmes particuliers des pays participants, des conclusions ont été dégagées en ce qui concerne, notamment, la nécessité d'adopter dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins, une législation nationale conçue pour les pays d'Afrique australe, qui soit la mieux adaptée aux besoins nationaux tout en restant compatible avec les dispositions applicables aux niveaux régional et international, les avantages de la coopération régionale, en particulier dans le cadre de la Conférence de l'Afrique

australe pour la coordination du développement (SADCC), de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique orientale et australe (PTA) et de l'ESARIPO, et la nécessité de mettre en place, en coopération avec l'OMPI, des moyens de formation appropriés.

Un *Séminaire sur la propriété industrielle pour les pays lusophones d'Afrique*, organisé et financé en commun par le Gouvernement du Portugal et l'OMPI, s'est tenu à *Lisbonne* en septembre. Les participants étaient deux fonctionnaires d'Angola, deux de Guinée-Bissau, trois du Mozambique et un de Sao Tomé-et-Principe. Il s'agissait de la première réunion de propriété industrielle organisée à l'intention des pays lusophones d'Afrique.

Le Séminaire a été ouvert par le Directeur général de l'OMPI, par des représentants des Ministres des affaires étrangères et de l'industrie et de l'énergie du Portugal et par le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Portugal, qui a aussi assuré la présidence du Séminaire. Des exposés, suivis de débats, ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et de l'INPI du Portugal ainsi que par des agents de brevets portugais. Les participants ont rendu compte de la situation de la propriété industrielle dans leur pays.

Le Séminaire s'est terminé par l'adoption de recommandations concernant le développement futur du système de la propriété industrielle dans les pays participants, en coopération avec le Gouvernement portugais et l'OMPI.

Un *Séminaire sur l'utilisation des marques et des brevets dans le commerce et l'industrie* organisé par l'OMPI et l'Association des industries manufacturières de Singapour (SMA), avec le concours du PNUD, au titre du projet régional financé par cet organisme, du Japon et de l'OEB, qui ont pris à leur charge les dépenses des orateurs, s'est tenu à *Singapour* en octobre. Le Séminaire a été ouvert par le Président de la SMA. Douze sujets ont été traités, dont le rôle et la fonction des brevets et des marques, l'information en matière de brevets, les licences de propriété industrielle, l'innovation technique dans les entreprises, l'inventeur salarié, les marques et la protection du consommateur, et la protection des droits de propriété industrielle à Singapour. Une table ronde a également été organisée sur le rôle des institutions publiques et privées quant à la promotion de l'innovation technique. Les sujets ont été présentés par six orateurs de Singapour et six orateurs venus de l'étranger. Il s'agissait dans le premier cas de deux fonctionnaires, d'un professeur d'université, d'un avocat et de deux représentants d'entreprises du secteur manufacturier. Les orateurs étrangers venaient d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Royaume-Uni, de

l'OEB et de l'OMPI. Quarante-cinq personnes, constituant un échantillon représentatif des secteurs publics et juridiques et des secteurs des affaires et de la recherche du pays, ont participé à ce Séminaire.

Un *Séminaire sur l'utilisation de la propriété industrielle pour le commerce et l'industrie* organisé par l'OMPI et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, avec le concours du PNUD, au titre du projet régional financé par cet organisme, du Japon et de l'OEB, s'est tenu à *Port Moresby*, en octobre. Le Séminaire a été ouvert par le Secrétaire au développement industriel de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les neuf sujets suivants ont été traités: le rôle et la fonction des brevets, des modèles d'utilité, des dessins et modèles industriels et des marques, le système des marques en Papouasie-Nouvelle-Guinée, le choix et l'utilisation des marques, l'information en matière de brevets, la promotion de l'innovation technique, et la situation de la propriété industrielle dans la région Asie et Pacifique. Les orateurs étaient au nombre de cinq: quatre venus de l'étranger et un fonctionnaire national. Les orateurs étrangers venaient d'Australie, du Japon, de l'OEB et de l'OMPI. Vingt-cinq personnes ont participé au Séminaire, dont sept fonctionnaires de Fidji, du Samoa, des Tonga et de Vanuatu, qui avaient précédemment participé à la Réunion du Groupe d'experts tenue à Madang (voir ci-dessus sous «Programme multinational pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la propriété industrielle»). Les participants de Papouasie-Nouvelle-Guinée étaient des fonctionnaires et des représentants du secteur privé.

Un *Séminaire sur les marques* organisé par l'OMPI, le Comité d'Etat pour la science et la technique et l'Office national des inventions du Viet Nam, avec le concours du PNUD, au titre du projet régional financé par cet organisme, s'est tenu à Hanoï, en décembre. Le Séminaire a été ouvert par le Vice-président du Comité d'Etat pour la science et la technique du Viet Nam et par le Directeur général de l'OMPI. Vingt-cinq participants venaient du Viet Nam et cinq du Laos. Il s'agissait de fonctionnaires responsables de l'administration de la propriété industrielle et de représentants d'institutions commerciales, scientifiques et de développement. Des exposés portant sur divers sujets dans le domaine des marques ont été présentés par deux orateurs invités venus d'Inde et de République démocratique allemande, un fonctionnaire de l'Office national des inventions du Viet Nam, et un fonctionnaire de l'OMPI.

Dix demandes d'examen présentées dans le cadre du programme de «Coopération internationale

pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI)», mis en place à titre d'essai en décembre 1983, ont été reçues du Zimbabwe (7) et de Maurice (3). Des rapports sur six de ces demandes (plus un rapport sur une demande reçue du Zimbabwe en décembre 1983) ont été établis par le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes (2), l'Office allemand des brevets (1), l'OEB (2), l'Office finlandais des brevets (1) et l'Office suédois des brevets (1), et ont été transmis aux offices ayant présenté les demandes. Quatre rapports sont en cours d'élaboration à l'Office autrichien (2) et à celui de l'Union soviétique (2).

Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces médailles visent à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement ou en leur faveur. Elles sont remises à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées, et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

En janvier 1984, une médaille de l'OMPI a été remise au Président de l'Office égyptien des brevets et à deux inventeurs égyptiens ainsi qu'à l'Agence égyptienne pour le développement des innovations et des inventions à l'occasion du trentième anniversaire de la Loi égyptienne sur les brevets. En février, deux médailles de l'OMPI ont été remises au cours de la Semaine des inventeurs des Philippines à Manille. En mars, des médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de l'Exposition japonaise des inventions d'écoliers, à Tokyo, et du Congrès international EUROPHOT à Darmstadt (République fédérale d'Allemagne). En avril, des médailles de l'OMPI ont été remises au cours de l'exposition intitulée «*Invented in Sofia*» ainsi qu'au Salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève. Toujours en avril, une médaille de l'OMPI a été décernée à l'occasion de la Conférence internationale sur la situation des inventeurs organisée à Genève par l'OMPI et la Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA). En juin, deux médailles de l'OMPI ont été remises à l'occasion de la Journée des inventeurs et des auteurs de rationalisations à Moscou. En août, une médaille de l'OMPI a été décernée (et remise personnellement par le Directeur général) à un ancien Vice-ministre, Vice-président de la Commission d'Etat des sciences et des techniques de la République populaire de Chine, à Beijing. En août également, une médaille de l'OMPI a été décernée à un inventeur de la République de Corée, à Séoul. En septembre, une médaille de l'OMPI a été remise à l'auteur de l'invention la plus utile pour les pays en développement, lors de la Semaine internationale de l'invention (Paris). En novembre, une médaille

de l'OMPI a été décernée au Président du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes en récompense de sa contribution importante au développement de la coopération internationale dans le domaine de la propriété industrielle.

Le *Guide sur les activités de propriété industrielle des entreprises des pays en développement*, élaboré par l'OMPI, est paru sous forme de publication destinée à la vente en français et en anglais, en février, en espagnol, en mai, et en arabe, en juillet. Une édition révisée du *Répertoire des associations d'inventeurs* et une brochure comportant des articles sur «*Les problèmes rencontrés par les inventeurs*» ont été publiées en mai.

*Développement, dans les pays  
en développement, de la profession  
de conseil et d'agent  
en propriété industrielle*

Un *Séminaire pour les agents et conseils en propriété industrielle*, organisé par l'OMPI et la Carl-Duisberg Gesellschaft (CDG) (République fédérale d'Allemagne), avec la coopération du Gouvernement du Kenya, s'est tenu à Nairobi en octobre. Le programme du Séminaire comprenait une étude comparative des systèmes de propriété industrielle des pays anglophones d'Afrique, ainsi que des exposés et des débats sur les fonctions d'un agent de brevets, notamment en ce qui concerne les procédures à suivre aux termes du Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'ESARIPO et aux termes du PCT, ainsi que les fonctions d'un agent en marques, notamment en ce qui concerne les procédures à suivre aux termes de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Ce Séminaire a été suivi par 16 participants venus du Ghana, du Kenya, du Malawi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et du Zimbabwe. Les exposés ont été présentés et les débats animés par un juriste venu de République fédérale d'Allemagne, un agent de brevets du Royaume-Uni et des représentants de la CDG et de l'OMPI. Le Séminaire a été financé par la CDG.

Des *Journées d'étude sur la rédaction des brevets et les fonctions d'agent de brevets* se sont tenues à Kuala Lumpur, en octobre. Elles étaient organisées par l'OMPI, l'Office des marques et des brevets et le Centre de l'information et de la documentation en matière de brevets de Malaisie, avec le concours du PNUD, au titre du projet régional financé par cet organisme, et grâce aux fonds mis à disposition par la SIDA et à la contribution du Japon, qui a

pris à sa charge les dépenses d'un orateur. Les Journées d'étude ont été ouvertes par le Secrétaire général adjoint du Ministère du commerce et de l'industrie de Malaisie. Quinze sujets, dont un exercice pratique consistant en la rédaction d'une demande de brevet, ont été traités par sept orateurs étrangers venus d'Australie, du Japon, de Suède, de l'OEB et de l'OMPI, et par trois orateurs malaisiens, dont deux fonctionnaires et un avocat. Trente personnes ont participé à ces Journées d'étude, parmi lesquelles des avocats du secteur privé, des représentants de sociétés privées du secteur manufacturier et des fonctionnaires de l'Office des marques et des brevets, du Ministère du commerce et de l'industrie, et du Centre de l'information et de la documentation en matière de brevets.

*Amélioration des conditions  
d'acquisition, par les pays  
en développement, de techniques  
étrangères protégées par  
des droits de propriété industrielle  
(licences)*

Un *Séminaire sur les licences de brevets dans l'industrie* a été organisé par l'OMPI en commun avec le Département indonésien de l'industrie, et avec le concours du PNUD, à *Djakarta*, en mai.

Parmi les sujets abordés au cours de ce Séminaire figuraient l'identification et la description des techniques à acquérir; les perfectionnements techniques apportés par le donneur ou le preneur de licence; la divulgation et l'utilisation du savoir-faire; l'importation et l'exportation de techniques brevetées; la rémunération; le rôle des pouvoirs publics dans le transfert des techniques. En outre, des cas concrets d'accords de licences ont été étudiés dans les domaines de la pétrochimie, de l'électronique et des véhicules de transport.

Des exposés ont été présentés et les débats sur les divers thèmes animés par quatre consultants de l'OMPI venus des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de République de Corée et du Royaume-Uni.

Ce Séminaire a été suivi par une quarantaine de participants. Parmi ceux-ci figuraient des fonctionnaires nationaux de divers ministères et services administratifs dont les activités ont trait à l'industrie, aux techniques, aux investissements, au droit, et aux études et réalisations ainsi que des représentants de l'industrie et de firmes juridiques privées.

Un *Groupe de consultants sur la révision du Guide de l'OMPI sur les licences pour les pays en développement* s'est réuni à Genève en juin. Ce Groupe était composé de 14 personnes — choisies par le Directeur général de l'OMPI ou désignées, sur son invitation, par des gouvernements et organisations

internationales — venues d'Allemagne (République fédérale d'), du Chili, de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, d'Indonésie, du Koweït, d'Union soviétique, de Zambie, de l'Association des négociateurs-conseils en propriété industrielle (LITCA), du Bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et de la Licensing Executives Society (International) (LES).

La réunion du Groupe de consultants a étudié en détail le *Guide de l'OMPI sur les licences pour les pays en développement* publié en 1977 et a donné des conseils sur les mises à jour et autres perfectionnements à apporter à cette publication dans une nouvelle édition.

*Renforcement, dans les pays  
en développement, de l'accès  
à l'information technique  
contenue dans les documents de brevet*

*Programme de recherches sur l'état de la technique et services connexes.* Depuis 1975, l'OMPI poursuit un programme consistant à fournir à des organismes publics nationaux et à des particuliers des pays en développement des rapports gratuits de recherche sur l'état de la technique, dans le cadre d'accords conclus entre des offices de propriété industrielle des pays développés participant au programme et l'OMPI.

En 1984, 289 nouvelles demandes de recherche ont été présentées par 32 pays en développement (Algérie, Argentine, Brésil, Costa Rica, Cuba, Egypte, El Salvador, Guatemala, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Maroc, Maurice, Mexique, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Singapour, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen démocratique, Zambie, Zimbabwe), par l'ESARIPO, par la FCARS et par l'OADI. Au cours de la même période, 270 rapports de recherche ont été remis à des pays en développement; la plupart ont été établis par les offices de propriété industrielle de la République fédérale d'Allemagne (103), de l'Autriche (57), de la République démocratique allemande (38), de la Suède (25) et de l'Australie (15). Pendant la même période, l'OMPI a réalisé 44 recherches grâce à l'accès direct aux bases de données de l'INPI (France) dont elle bénéficie.

Depuis le démarrage du programme en 1975 jusqu'au 31 décembre 1984, 2.290 demandes de recherche ont été reçues de 67 pays en développement et de six organisations internationales. Pendant la même période, 2.021 rapports de recherche ont été remis aux pays suivants: Algérie, Argentine, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Brésil, Cameroun,

Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe (67).

L'Allemagne (République fédérale d') a fourni 254 rapports de recherche, l'Australie 32, l'Autriche 1.086, la Finlande 36, la République démocratique allemande 142, le Royaume-Uni trois, la Suède 219, l'Union soviétique 12 et l'OEB 38. Dans 196 cas, le Bureau international a été en mesure de fournir lui-même des rapports de recherche.

Afin d'apprécier l'incidence du programme de recherches, des questionnaires d'évaluation sont remis en même temps que le rapport de recherche. Une analyse récente des questionnaires renvoyés par les utilisateurs montre que le programme sert essentiellement à obtenir des renseignements utiles aux activités nationales d'études et de réalisations des pays en développement (dans 65% des cas environ), puis à planifier l'adoption de nouvelles techniques et enfin à résoudre certaines difficultés d'application pratique de techniques déjà employées. Dans environ 90% des cas, il a été indiqué que les rapports de recherche répondaient au besoin d'information des utilisateurs.

L'OMPI a continué de prendre les mesures et de faire les démarches nécessaires pour que soient fournies des collections de documents de brevet et de la documentation connexe et qu'elles parviennent aux offices de propriété industrielle des pays en développement qui les demandent.

Une circulaire appelant l'attention sur les services d'information en matière de brevets assurés par l'OMPI pour les pays en développement a été diffusée en septembre.

*Comité permanent de l'OMPI  
chargé de la coopération pour le  
développement en rapport avec  
la propriété industrielle*

Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le Directeur général de leur désir d'en devenir membres. Au cours de la période considérée dans le présent rapport, le Costa Rica, la Nouvelle-Zélande, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Viet Nam

sont devenus membres du Comité permanent, qui comprend désormais 84 Etats: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Le Comité permanent a tenu sa neuvième session à Genève, en septembre. Cinquante-six Etats membres du Comité, neuf Etats non membres, quatre organisations intergouvernementales et six organisations internationales non gouvernementales étaient représentés.

Conformément aux dispositions spéciales prévues dans le budget approuvé de l'OMPI, les frais de voyage et de séjour d'un délégué de chacun des pays représentés à la session qui sont membres du Comité permanent et qui sont classés parmi les moins avancés des pays en développement ont été pris en charge par l'Organisation.

Le Comité permanent a examiné les activités menées depuis sa dernière session dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et les projets concernant les nouvelles activités à entreprendre à l'avenir au titre de ce Programme, sur la base des rubriques pertinentes du programme et budget approuvé par les organes directeurs de l'OMPI pour les années 1984 et 1985.

Compte dûment tenu des observations et suggestions de plusieurs délégations, le Comité permanent a pris note avec satisfaction des activités menées depuis la dernière session. A cet égard, la plupart des délégations ont noté avec satisfaction l'expansion des activités de coopération pour le développement menées dans le cadre du Programme permanent depuis septembre 1982, et ont souligné l'importance capitale qu'elles accordent à ces activités. Un grand nombre de délégations se sont déclarées profondément satisfaites de constater que les organes directeurs de l'OMPI s'étaient montrés attentifs, lors de leurs sessions de septembre 1983, aux

recommandations formulées par le Comité permanent à sa huitième session, en particulier en ce qui concerne un accroissement des ressources affectées aux activités de coopération pour le développement de l'Organisation. Plusieurs délégations ont vu dans ces décisions un exemple positif de l'esprit de coopération multilatérale qui caractérise le Programme permanent. Un grand nombre de délégations ont également noté avec satisfaction que le budget approuvé par les organes directeurs de l'OMPI pour la période biennale 1984-1985 prévoit une réunion du Comité permanent pour chacune de ces deux années et se sont félicitées de cette décision qui permettra au Comité permanent de jouer pleinement son rôle d'évaluation et de planification; le nombre des délégations présentes à la neuvième session du Comité permanent et le niveau des débats ont témoigné de l'importance que les gouvernements intéressés accordent au Comité permanent. En outre, de nombreuses délégations se sont félicitées de l'optique dans laquelle le Bureau international aborde les activités de coopération pour le développement dans le cadre du Programme permanent, ainsi que le reflètent les documents soumis à l'attention du Comité permanent, à savoir, en particulier, que ces activités ne devraient pas être conçues comme un flux d'aide ou d'assistance à sens unique d'un groupe de pays industrialisés à un groupe de pays en développement, mais bien plutôt comme une coopération effective dans laquelle chaque partie prend une part active et que, en définitive, la coopération dans ce domaine est de l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble. De nombreuses délégations ont également souligné que l'établissement, la modernisation et le renforcement de systèmes de propriété industrielle ne peuvent pas être considérés comme une fin en soi, que la propriété industrielle a une incidence sur le développement technique, industriel et commercial et qu'un système de propriété industrielle doit être conçu comme un instrument de la stratégie de développement des pays concernés, telle que définie par ces pays eux-mêmes. Ces considérations invitent notamment, aux niveaux national, sous-régional et régional, à la formulation, en étroite coopération avec le Bureau international, de plans et de projets détaillés à moyen terme, autour d'objectifs clairement définis; elles invitent également à un accroissement de la coopération entre les pays en développement eux-mêmes, laquelle ne devrait en aucune façon être considérée comme se substituant à la coopération entre pays industrialisés et pays en développement, mais comme un complément de cette coopération. A cet égard, de nombreuses délégations ont insisté sur l'avantage qu'il y a à utiliser, dans le cadre de projets de coopération pour le développement, des experts originaires de pays en développement et ont souhaité qu'il soit fait plus

largement appel à de tels experts. Des délégations, évoquant les réunions d'évaluation et de planification organisées respectivement à Pattaya (Thaïlande), en juin, et à Bogota (Colombie), en août (voir plus haut), ont émis le souhait que des réunions de ce genre se tiennent dans d'autres régions, en particulier en Afrique.

Compte dûment tenu des observations et suggestions de plusieurs délégations, le Comité permanent a aussi pris note avec satisfaction des activités prévues pour le moyen terme, y compris les propositions précises formulées par le Bureau international dans les domaines de la formation, de la planification et de la formulation de projets à moyen terme, de la mise en œuvre de projets, des licences, de la promotion de l'activité inventive et innovatrice, de l'information et de la documentation en matière de brevets. S'agissant du Programme permanent considéré dans son ensemble, plusieurs délégations ont proposé d'étudier la possibilité d'obtenir davantage de ressources pour les activités entrant dans le cadre du Programme permanent, ainsi que la possibilité de mieux mobiliser et coordonner tous les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs du Programme permanent, conformément aux orientations définies par le Comité permanent.

Enfin, le Comité permanent a encouragé le Bureau international à poursuivre et à renforcer ses activités visant à promouvoir la coopération entre pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle.

### III. Organes directeurs

Les organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI ont tenu leur quinzième série de réunions à Genève du 24 au 28 septembre 1984. Les six organes directeurs suivants ont tenu des sessions:

- Comité de coordination de l'OMPI, dix-huitième session (15e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union de Paris, neuvième session (3e session extraordinaire);
- Conférence de représentants de l'Union de Paris, onzième session (5e session extraordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Paris, vingtième session (20e session ordinaire);
- Comité exécutif de l'Union de Berne, vingt-troisième session (15e session ordinaire);
- Assemblée de l'Union du PCT (Traité de coopération en matière de brevets), douzième session (8e session extraordinaire).

Les délégations de 77 Etats ont participé aux réunions. Onze organisations intergouvernementales

les et quatre organisations internationales non gouvernementales y étaient représentées par des observateurs. Une note sur les principales questions examinées et les principales décisions qui ont été prises, ainsi que la liste des participants, ont été publiées dans le numéro de novembre de *La Propriété industrielle*, page 396.

#### IV. Direction et activités de soutien

**Missions.** En 1984, le Directeur général s'est rendu en mission en Arabie saoudite, en Australie, en Bulgarie, en Chine, en Colombie, en France, en Italie, en Nouvelle-Zélande, au Portugal, au Royaume-Uni, à Sri Lanka, en Suède, en Thaïlande, en Union soviétique, au Viet Nam et en Yougoslavie, où il a eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires de ces pays.

Les missions en Bulgarie, au Portugal, au Viet Nam et en Yougoslavie constituaient des «voyages officiels»; le Directeur général était en effet l'invité des autorités nationales et a été reçu par le Chef de l'Etat et/ou par plusieurs ministres. En Colombie, il a aussi rencontré le Chef de l'Etat ainsi que plusieurs ministres.

Au Royaume-Uni et en Suède, le Directeur général a participé aux célébrations officielles du centième anniversaire du système d'examen des brevets du Royaume-Uni et du système suédois des brevets et des marques. Il a prononcé une allocution à l'occasion de chacune de ces célébrations.

Les Vices-directeurs généraux se sont rendus en mission en Allemagne (République fédérale d'), en Arabie saoudite, en Bulgarie, au Burundi, au Canada, en Chine, en Colombie, en Finlande, en Hongrie, en Italie, au Pakistan, au Royaume-Uni, en Tchécoslovaquie, en Turquie, en Union soviétique, au Venezuela, au Viet Nam, en Yougoslavie et en Zambie.

En outre, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus en mission dans les pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, Républi-

que de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zaïre, Zimbabwe.

**Nations Unies.** Le Directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations et de tous les programmes du système et présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Londres en avril, à Genève en juillet, à New York en octobre, et qui a tenu une réunion en commun avec le Comité du programme et de la coordination (CPC) à Genève en juillet 1984, son Comité d'organisation, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) — (PROG) et (OPS) — et son Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) (finances et budget) et (personnel). D'autres organes subsidiaires du CAC, des groupes d'étude, des groupes de travail et des réunions spéciales interinstitutions auxquels l'OMPI a participé au cours de la période considérée dans le présent rapport ont été convoqués pour examiner diverses questions d'intérêt commun, notamment la coopération économique et technique entre pays en développement, les consultations sur la suite à donner au nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés, les relations intersecrétariats avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), la Palestine, l'achat de fournitures, les questions juridiques, les systèmes d'information et les questions linguistiques, de documentation et de publications. L'OMPI a été représentée à des réunions du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à Paris, en mars, et à Vienne, en août, et à des réunions du Comité de direction (*Management Committee*) du Centre international de calcul (CIC), à Genève et à New York.

L'OMPI a aussi été représentée à la session du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, qui a eu lieu à Genève en juillet, et a suivi une session du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, à Genève, en mai, ainsi qu'une session du Comité consultatif pour les questions d'ajustement de poste de la Commission de la fonction publique internationale, également à Genève et en mai.

L'OMPI a aussi été représentée à Genève, en mars et novembre, lors de la célébration des Journées internationales pour l'élimination de la discrimination raciale et de solidarité avec le peuple palestinien, respectivement.

L'OMPI a été représentée à la septième Conférence des ministres africains de l'industrie et au Comité technique préparatoire plénier de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba, respectivement en mars et en mai. Un représentant de l'OMPI a aussi suivi la quatrième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés, qui a eu lieu à Addis-Abeba en mai, ainsi qu'une session du Comité intergouvernemental de la CEA sur la science et la technique au service du développement en novembre, toujours à Addis-Abeba.

L'OMPI a été représentée à une réunion d'un groupe intergouvernemental de haut niveau pour l'examen et l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, convoquée à Genève en janvier et février par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), aux sessions de la Commission du transfert de technologie de la CNUCED à Genève, en février et décembre, et aux sessions du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à Genève, en mars, avril et septembre.

Le Directeur général a représenté l'OMPI à une réunion interinstitutions convoquée par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Londres, en avril. L'OMPI a aussi été représentée à une réunion des coordonnateurs de l'aide au développement dans la région Asie et Pacifique, organisée par le PNUD à Bangkok, en mai, à la session du Conseil d'administration du PNUD à Genève, en juin, à une réunion régionale des Représentants résidents du PNUD en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenu à Saint-Domingue, en novembre, et à une réunion consultative interorganisations du PNUD, à New York, en décembre.

L'OMPI a été représentée à un séminaire, organisé à Washington, en mai, par la Banque mondiale à la demande du CCQF (OPS), sur la collaboration entre la Banque et les institutions de l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération technique.

En juin 1984, l'OMPI a été représentée à une réunion organisée à Genève à l'occasion du vingtième anniversaire du «Groupe des 77».

A la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer dans des rapports concernant l'assistance au peuple palestinien, l'année internationale de la paix, la coordination des activités de l'espace extra-atmosphérique, les activités du système des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques au service du développement et la création d'un réseau mondial d'information scientifique et technique.

**Corps commun d'inspection (CCI).** L'OMPI a contribué à la formulation des observations conjointes du CAC sur les rapports du CCI concernant les bibliothèques et les publications, et a fourni au CCI, sur la demande de ce service, des renseignements généraux sur l'évaluation et la coopération technique entre pays en développement, et des données détaillées sur les systèmes informatiques à Genève, en vue de l'élaboration de rapports du CCI. L'OMPI a été représentée à une réunion des centres de liaison du CCI à Genève en février, et à une réunion informelle d'évaluation interinstitutions à Genève, en mars.

**Information, publications, etc.** Des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés sur l'OMPI et ses activités, en général ou dans le cadre d'un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au bâtiment du siège de l'OMPI. Parmi ces groupes figuraient en particulier des groupes de diplomates venant de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et des groupes d'étudiants de différents pays.

Des entrevues ont été accordées à des correspondants de la presse écrite et parlée. Des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux conférences de presse régulières tenues à l'Office des Nations Unies à Genève. L'OMPI a été représentée aux réunions régulières tenues à Genève par le Cercle des attachés d'information internationaux; son représentant a continué d'en assurer la présidence en 1984.

Des *Bulletins de l'OMPI* sont parus en avril, août et novembre, en français, anglais, arabe, espagnol, portugais et russe.

Une nouvelle édition de la brochure de l'OMPI intitulée *Informations générales* a été publiée en anglais, en juillet.

## Réunions de l'OMPI

### OMPI/Gouvernement du Viet Nam/ PNUD

#### Séminaire de Hanoï sur les marques

(Hanoï, 6-11 décembre 1984)

#### NOTE\*

Un Séminaire sur les marques à l'intention de fonctionnaires du Viet Nam et du Laos, organisé par l'OMPI en commun avec le Comité d'Etat pour la science et la technique et l'Office national des inventions du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, et avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est tenu à Hanoï (Viet Nam) du 6 au 11 décembre 1984. Ce Séminaire s'inscrivait parmi les activités prévues au titre d'un projet régional relatif à la création et au renforcement de systèmes de propriété industrielle en Asie et dans le Pacifique, que l'OMPI exécute dans le cadre du programme multinational du PNUD pour l'Asie et le Pacifique (1982-1986).

Le Séminaire a été ouvert par MM. Doan Phuong, Vice-président du Comité d'Etat pour la science et la technique du Viet Nam, et Arpad Bogisch, Directeur général de l'OMPI, qui ont aussi prononcé des allocutions. Une allocution a également été prononcée par M. Terence D. Jones, représentant résident par intérim du PNUD au Viet Nam.

Des exposés ont été présentés sur les sujets suivants: introduction aux marques de produits et aux marques de service; rôle des marques dans un pays en développement; rôle et fonction d'un registre des marques; protection des marques enregistrées; rôle des marques sur le plan de la protection des consommateurs; situation des marques en Inde; conventions internationales sur les marques; les marques dans les pays du CAEM; situation des marques au Viet Nam; l'OMPI, ses activités, son rôle. Chaque exposé a été suivi d'un débat.

Les orateurs étaient des fonctionnaires nationaux de l'Inde, de la République démocratique allemande et du Viet Nam, et un fonctionnaire de l'OMPI.

Vingt-cinq participants venaient du Viet Nam et cinq du Laos. Il s'agissait de fonctionnaires respon-

sables de l'administration de la propriété industrielle et de représentants d'organismes commerciaux, scientifiques et de développement. La liste des participants suit la présente note.

A la fin du Séminaire, les participants ont remercié le Gouvernement du Viet Nam, l'OMPI et le PNUD pour leur efficacité dans l'organisation du Séminaire ainsi que les orateurs, pour leurs précieuses contributions. Les participants ont estimé que le Séminaire leur a permis de mieux comprendre les marques, et notamment le rôle de celles-ci dans l'expansion des échanges commerciaux aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international et en ce qui concerne la protection des intérêts des consommateurs et des propriétaires de marques. Ils ont proposé que des séminaires analogues soient organisés par l'OMPI et le PNUD à Hanoï et Vientiane, en coopération avec les Gouvernements du Viet Nam et du Laos, respectivement.

Le Séminaire s'est terminé par des allocutions de MM. An Khang, Directeur de l'Office national des inventions du Viet Nam, Terence D. Jones, représentant résident par intérim du PNUD au Viet Nam, et du représentant de l'OMPI.

#### LISTE DES PARTICIPANTS\*\*

##### I. Participants

**Laos:** Bouasi Chanphenxay; Senekham Vongvorath; Dao-vong Norasingh; Bounleuang Insixiangmay; Lamngeunh Phakaysone. **Viet Nam:** Le Thuan Anh; Dinh Dang Duong; Khong Van Duong; Thai Ba Minh; Nguyen Dac Co; Vu Quang Nhung; Tran Huyen Chinh; Ngo Dinh Co; Nguyen Pham Thu; Dinh Anh Tuan; Trinh Ngoc Khanh; Pham Cong Hung; Nguyen Ky Minh Phuong; Bui Thi Bich Hai; Pham Thanh Binh; Nguyen Xuan Xuong; Ha Dinh Thao; Nguyen Gia Tuong; Nguyen Minh Duc; Nguyen Thanh Ky; Ly Thi Ngoc Trinh; Le Thanh Nhu; Nguyen To Tam; Tran Viet Hung; Phan Thi Chinh.

##### II. Orateurs

R. A. Acharya (Inde); S. Schröter (République démocratique allemande); Nguyen Van Vien (Viet Nam); Tran Dung Tien (Viet Nam).

##### III. Bureau international de l'OMPI

P. Maugué (*Chef de la Division de l'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels*).

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

\* Etablie par le Bureau international de l'OMPI.

## Union pour la Classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

### Comité d'experts

Treizième session

(Genève, 21-25 janvier 1985)

#### NOTE\*

Le Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) a tenu sa treizième session à Genève, du 21 au 25 janvier 1985. Quatorze Etats membres étaient représentés à cette session; l'Office européen des brevets (OEB) était également représenté<sup>1</sup>. La liste des participants suit la présent note.

Cette session constitue la première d'une série de sessions du Comité d'experts prévues pour les trois prochaines années, qui aboutiront à l'adoption de la cinquième édition de la CIB (à paraître en 1989).

Le Comité d'experts a approuvé des modifications (en français et en anglais) présentées par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI). Ces modifications qui portent sur une classe et 38 sous-classes de la CIB, ont trait aux secteurs suivants:

- Section A: les modifications touchent six sous-classes, avec notamment la révision de fond du secteur de la classe A 61 couvrant les bandages et pansements à usage médical;
- Section B: les modifications touchent une classe et 16 sous-classes, notamment la sous-classe B 63 C dans le secteur relatif au sauvetage en mer;
- Section C: les modifications touchent cinq sous-classes, notamment la sous-classe C 08 F dans le secteur relatif aux catalyseurs de polymérisation;
- Section E: les modifications touchent quatre sous-classes;
- Section F: les modifications touchent deux sous-classes;
- Section G: les modifications touchent deux sous-classes;
- Section H: les modifications touchent trois sous-classes.

Le Comité d'experts a pris note, en les approuvant, du rapport sur les activités du PCPI et de ses Groupes de travail concernant la CIB en 1984 et des modifications apportées aux questions relatives à la CIB dans le programme du PCPI pour l'exercice biennal 1984-1985, en particulier des 61 nouveaux projets de révision de la CIB inscrits à ce programme.

En outre, le Comité d'experts a examiné et a adopté le texte révisé des Instructions particulières pour la révision de la CIB, qui fait partie du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets*.

Le Comité d'experts a examiné et a adopté le texte révisé du *Manuel d'introduction à la CIB*, qui est destiné aux utilisateurs non familiarisés avec la CIB et qui fera partie intégrante du *Manuel* précité. Il sera aussi publié à part.

Le Comité d'experts a convenu, en réponse à une requête de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO), d'inviter cette Organisation à présenter des propositions de modification de la CIB, conformément à l'article 5.5) de l'Arrangement de Strasbourg concernant la CIB, et a modifié son règlement intérieur en conséquence.

Le Comité d'experts a pris note de l'enquête sur le nombre d'entrées figurant dans les troisième et quatrième éditions de la CIB, selon laquelle le nombre total de ces entrées est passé de 55.326 à 58.096, soit une augmentation de 5%. L'enquête révèle aussi la création de quatre sous-classes et d'un groupe principal uniquement à des fins d'indexation, ce qui donne un total de 344 codes d'indexation. Le Comité d'experts a exprimé sa gratitude à tous les offices qui ont participé au travail de révision.

#### LISTE DES PARTICIPANTS\*\*

##### I. Etats membres

**Allemagne (République fédérale d')**: K. Molewski. **Brésil**: P. Franca. **Danemark**: S.T. Simonsen. **Espagne**: J.D. Vila Robert. **Etats-Unis d'Amérique**: T.F. Lomont. **Finlande**: H.I. Lommi. **France**: M. Lyon. **Japon**: A. Nakamura; S. Ono. **Norvège**: O. Os. **Pays-Bas**: S. de Vries. **Royaume-Uni**: G.K. Lindsey. **Suède**: J. von Döbeln. **Suisse**: E. Caussignac. **Union soviétique**: M. Makarov.

\* Etablie par le Bureau international.

<sup>1</sup> Pour la note sur la douzième session, voir *La Propriété industrielle*, 1984, p. 31.

\*\* Une liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

## II. Organisation internationale

**Office européen des brevets (OEB):** R. Baré; E. de Bundel.

## III. Bureau

*Président:* T.F. Lomont (Etats-Unis d'Amérique). *Vice-présidents:* M. Lyon (France); O. Os (Norvège). *Secrétaire:* B. Hansson (OMPI).

## IV. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef, Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Administrateur principal chargé de la classification en matière de brevets, Section de la classification des brevets*); Y. Mizutani (*Administrateur chargé de la classification en matière de brevets, Section de la classification des brevets*).

## Etudes générales

### **Le Règlement d'exécution de la Loi sur les brevets de la République populaire de Chine\***

HUANG KUNYI\*\*

\* Le présent article reprend le texte d'une allocution prononcée par M. Huang Kunyi à l'occasion d'une conférence de presse annonçant l'approbation et la promulgation du Règlement d'exécution de la Loi sur les brevets de la République populaire de Chine.

\*\* Directeur général de l'Office des brevets de la République populaire de Chine, Beijing.





**La Loi sur les brevets  
et les échanges économiques  
et techniques de la  
République populaire de Chine  
avec l'étranger\***

REN JIANXIN\*\*

\* Le présent article reprend le texte d'une allocution prononcée par M. Ren Jianxin en sa qualité de chef de mission organisée par l'OMPI afin d'étudier les systèmes et procédures judiciaires en matière de propriété industrielle.

\*\* Vice-président de la Cour suprême du peuple de la République populaire de Chine.















**Les brevets et l'exploitation  
des techniques transférées  
dans les pays en développement  
(d'Afrique, notamment)**

D.M. MILLS\*

\* Directeur général de l'enregistrement du Ghana et ancien Président de l'ESARIPO.















## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1985

- 22 au 26 avril (Paris) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 6 au 17 mai (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 3 au 7 juin (Genève) — Union de Nice: Comité d'experts
- 6 au 14 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupes de travail sur la planification et sur les questions spéciales
- 17 au 25 juin (Paris) — Union de Berne: Comité exécutif (session extraordinaire) (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 26 au 28 juin (Paris) — Convention de Rome: Comité intergouvernemental (session ordinaire) (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 11 au 13 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 16 au 20 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/CTC)
- 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 7 au 11 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information générale
- 21 au 25 octobre (Genève) — Union de Nice: Comité d'experts
- 4 au 30 novembre (Plovdiv) — OMPI/Bulgarie: Exposition mondiale de réalisations des jeunes inventeurs et Séminaire international sur l'activité inventive au service du développement (12 au 15 novembre)
- 18 au 22 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupes de travail sur la planification et sur les questions spéciales
- 25 novembre au 6 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de recherche

### Réunions de l'UPOV

#### 1985

- 8 au 10 mai (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
- 4 au 7 juin (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles, et Sous-groupe
- 18 au 21 juin (Aarslev) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, et Sous-groupe
- 24 au 27 juin (Aars et Aarslev) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, et Sous-groupes
- 8 au 12 juillet (Cambridge) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères, et Sous-groupe
- 14 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 15 et 16 octobre (Genève) — Réunion avec les organisations internationales
- 17 et 18 octobre (Genève) — Conseil
- 12 et 13 novembre (Genève) — Comité technique
- 14 et 15 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

## Autres réunions concernant la propriété industrielle

### 1985

- 18 et 19 avril (Tokyo) — Gouvernement japonais: Célébration et Symposium de commémoration du Centenaire du système de propriété industrielle japonais
- 13 au 19 mai (Rio de Janeiro) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle: Comité exécutif
- 29 mai (Paris) — Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois: Symposium sur les licences de brevets et le droit communautaire
- 3 au 7 juin (Augsbourg) — Fédération internationale des conseils en propriété industrielle: Congrès mondial
- 4 au 7 juin (Strasbourg) — Centre d'études internationales de la propriété industrielle: Séminaire sur le transfert de technologie (premier module: La nature des contrats de licence et de transfert de technologie)
- 10 au 14 juin (Munich) — Organisation européenne des brevets: Conseil d'administration
- 2 au 6 septembre (Budapest) — Groupe hongrois de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle et Association hongroise pour la protection de la propriété industrielle: Sixième Conférence internationale sur «Les nouvelles tendances techniques et la protection de la propriété industrielle»
- 16 au 18 septembre (Genève) — Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle: Assemblée et réunion annuelle
- 24 au 27 septembre (Strasbourg) — Centre d'études internationales de la propriété industrielle: Séminaire sur le transfert de technologie (second module: Stratégie et procédures des transferts de technologie)
- 27 et 28 septembre (Wiesbaden) — Ligue internationale du droit de la concurrence (précédemment dénommée: Ligue internationale contre la concurrence déloyale): Journées d'études
- 10 et 11 octobre (Harrogate) — Pharmaceutical Trade Marks Group: 31<sup>e</sup> Conférence sur le thème «*Generic Prescribing — 12 Diverse but Authoritative and Informed Viewpoints*»
- 4 au 7 décembre (Munich) — Organisation européenne des brevets: Conseil d'administration

### 1986

- 8 au 13 juin (Londres) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle: XXXIII<sup>e</sup> Congrès



